

**L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES
DE L'ACADÉMIE DE CAEN**

Rapport d'évaluation

Novembre 1996

Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'IUFM de l'académie de Caen, commencée en mai 1995, a été placée sous la responsabilité de **Chantal Mironneau**, membre du Comité national d'évaluation et de **Michel Bornancin**, consultant au CNE.

Corinna Gepner et **Marie-Odile Ottenwaelter**, chargés de mission, en ont assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts :

Annie Cheminat, vice-président de l'université Strasbourg I,
Robert Ferras, directeur honoraire de l'IUFM de l'académie de Montpellier,
Alain Fleury, professeur à l'université Bordeaux I,
Françoise Granger, secrétaire général de l'ENS-Lyon,
Laurence Rieben, vice-recteur de l'université de Genève,
Jacki Vinay, proviseur honoraire.

- au titre du secrétariat général :

Rachida Amaouche, pour la gestion des missions
Nisa Balourd, secrétaire
Agnès Leclère, pour la gestion des missions
Jean-Christophe Martin, chargé d'études
André Staropoli, secrétaire général

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

Avant-propos

L'évaluation des IUFM, demandée par la Conférence des directeurs d'IUFM en 1994, a été décidée par le Comité National d'Évaluation en 1995. Lors d'une première phase expérimentale, le Comité a procédé à l'évaluation de trois instituts (Caen, Grenoble et Lyon), suivant une méthodologie établie en concertation avec le Bureau de la Conférence : tout en gardant les mêmes principes et la même organisation que pour l'évaluation des universités, on a élaboré, pour guider l'évaluation interne, un questionnaire spécifique.

Les instituts retenus ont été choisis en raison de la diversité de leurs situations respectives (taille des établissements, nombre d'universités de rattachement, palette des formations). En outre, l'IUFM de l'académie de Grenoble est l'un des trois IUFM pilotes, créés dès 1990, soit un an avant l'ensemble des autres instituts. L'IUFM de l'académie de Caen s'est porté volontaire pour participer à la première série d'évaluations. Quant à l'IUFM de l'académie de Lyon, il a été naturellement retenu dans le programme d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur lyonnais, lancé par le Comité en 1995, dans le cadre de sa réflexion sur la politique de site.

Pour les trois instituts, l'évaluation a commencé immédiatement après l'élaboration du projet d'établissement. Dès 1991 en effet, il était prévu, comme l'indique la circulaire définissant les modalités d'agrément des plans de formation des IUFM, qu'une harmonisation serait progressivement recherchée avec la procédure de contractualisation des universités. Le Ministère a donc demandé à chaque IUFM de préparer, pour le printemps 1995, un projet d'établissement, suivant une maquette déterminée. Ces projets ont été soumis à une commission d'experts. Ils portent sur une période de quatre ans (1995-1999) et incluent le plan de formation.

Dans la mesure où la préparation du projet d'établissement avait mobilisé, plusieurs mois durant, non seulement les responsables et les instances des IUFM, mais aussi très largement les enseignants pour la redéfinition du plan de formation, il ne paraissait pas raisonnable de demander aussitôt un nouvel investissement de l'ensemble de l'institut. C'est pourquoi la démarche d'évaluation interne a été menée, en général, par un petit nombre de personnes : le directeur, l'équipe de direction, quelques responsables administratifs et pédagogiques. Il y a eu une certaine confusion, de la part des établissements, entre deux démarches, celle du projet d'établissement et celle de l'évaluation : les dossiers d'évaluation interne reprennent parfois tels quels des chapitres du projet d'établissement, sans faire une analyse de l'existant.

L'évaluation externe a suivi le même déroulement que pour les universités. Les missions d'expertise ont été effectuées au printemps 1996. Pour ces premières évaluations, on a tenté de pallier l'absence de références en demandant à une même équipe d'experts de se rendre successivement dans les IUFM des académies de Lyon et Grenoble, et en s'appuyant ensuite sur cette expérience pour les expertises à l'IUFM de l'académie de Caen. Les deux groupes d'experts étaient composés de six à sept personnes, désignées par le président du CNE suivant les critères habituels du Comité : évaluation par les pairs, avec une double ouverture, internationale et professionnelle.

Les experts ont rencontré les principaux responsables des établissements (le directeur et son équipe, les responsables administratifs, les responsables pédagogiques), de nombreux personnels enseignants et non enseignants, des étudiants et des stagiaires. Ils se sont également entretenus avec le recteur de l'académie, avec des membres des corps d'inspection, ainsi qu'avec les présidents des universités de rattachement ou leurs représentants.

Ces premières évaluations d'IUFM ont révélé une double difficulté : celle des instituts à expliciter leurs objectifs et à présenter leur plan de formation, celle des évaluateurs à analyser ce plan et à juger de sa mise en œuvre concrète, dans la diversité des centres et des filières, et en partenariat avec les universités et le terrain.

Au terme de cette phase expérimentale, le Comité a retenu le principe de procéder à l'évaluation de l'ensemble des IUFM. La collaboration se poursuit entre le CNE et le Bureau de la Conférence des directeurs pour adapter la méthodologie : il apparaît nécessaire de recentrer le questionnement sur la finalité professionnelle des IUFM, dans sa dimension universitaire.

Le Comité a décidé de publier simultanément les trois premiers rapports d'évaluation, sans chercher à les harmoniser à posteriori, et en laissant des disparités, qui consistent surtout dans le traitement plus ou moins approfondi des plans de formation et des relations avec les partenaires.

L'Institut universitaire de formation des maîtres de l'académie de Caen

Table des matières

Première partie	9
Les chiffres-clés	11
Historique et présentation	29
Deuxième partie	33
I - Le gouvernement	35
II - La gestion	39
Troisième partie	45
I - La structure pédagogique	47
II - Le plan de formation	48
III - L'articulation avec les établissements	57
IV - La recherche	61
V - Le service de documentation	62
Quatrième partie	63
I - L'admission	65
II - Les résultats	67
Conclusions et recommandations	69
Postface : Réponse du Directeur	75

Annexe : Table des sigles

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Caen**

Première partie

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Caen**

Les chiffres-clés

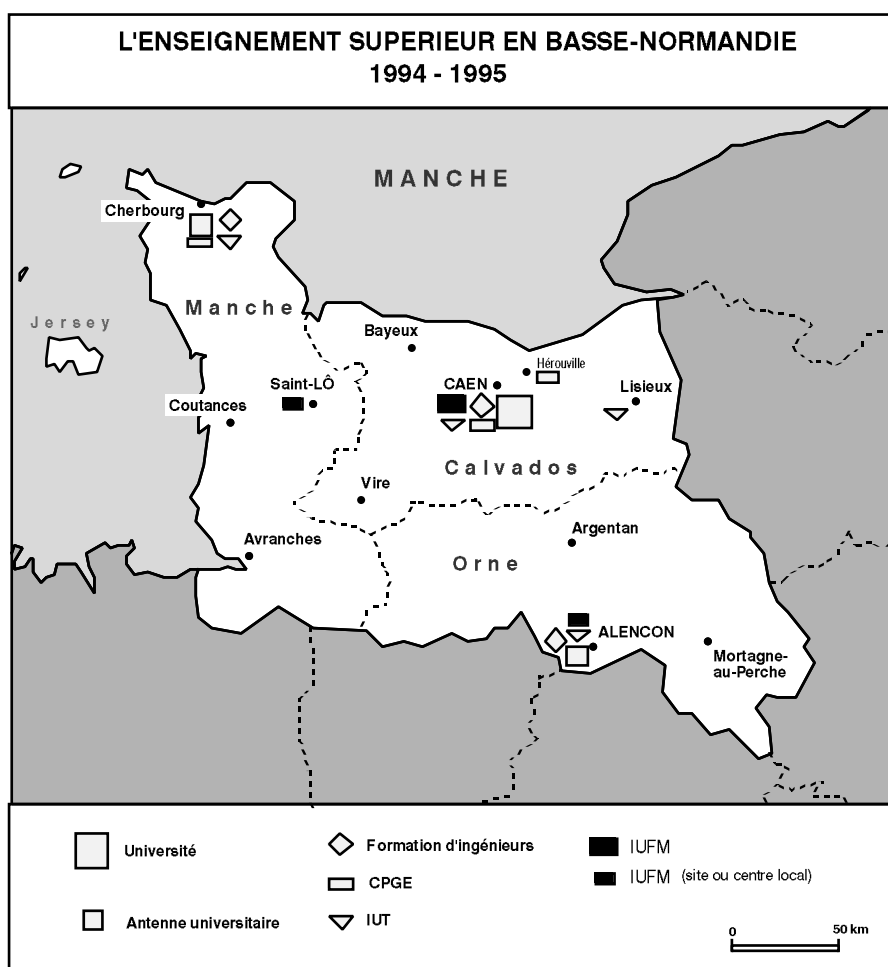
I - L'IUFM dans sa région

La région Basse-Normandie est composée de trois départements : le Calvados, la Manche, l'Orne.

	Population totale	Population scolaire*				
Calvados	628 400	144 500				
Manche	485 200	105 000				
Orne	294 100	63 600				
Basse-Normandie	1 407 700	313 000				
France métropolitaine	58 027 300	12 420 300				

* Primaire + secondaire

Enseignement supérieur	dont IUFM en %	moins de 25 ans	Taux accès bac 1994
38 110	4,9%	10,8%	64,3%
2 115 387	4,2%	10,9%	67,1%



Source : DPDU, IMAGEO / CNRS.

CNE 1996

L'académie de Caen comporte :

1 IUFM
avec 3 sites (Alençon, Caen, Saint-Lô)

1 984 élèves et professeurs stagiaires

1 université pluridisciplinaire

25 577 étudiants

Année de référence : 1994-1995 sauf indication contraire

Source : IUFM de Caen sauf indication contraire

Source : DEP

II - Les formations

II - 1 - Les formations proposées à l'IUFM de l'académie de Caen

Premier degré

Certificat d'aptitude au professorat des écoles

Second degré

Les formations proposées au sein de l'IUFM apparaissent en gris sur la maquette regroupant l'ensemble des préparations aux métiers de l'enseignement.

AGRÉGATION

Philosophie	Philosophie
Lettres classiques	Lettres classiques
Lettres modernes	Lettres modernes
Grammaire	Histoire-Géographie
Histoire	Sciences économiques et sociales
Géographie	Allemand
Sciences sociales	Anglais
Allemand	Arabe
Anglais	Chinois
Arabe	Espagnol
Chinois	Hébreu
Espagnol	Italien
Hébreu	Portugais
Italien	Russe
Portugais	Breton
Russe	Langue corse
Japonais	Catalan
Polonais	Occitan
Education physique et sportive	Mathématiques
Génie civil	Physique et Chimie
Génie mécanique	Physique et Electricité appliquée
Génie électrique	Biologie-Géologie
Mathématiques	Education musicale et Chant choral
Mécanique et Génie mécanique	Arts plastiques
Sciences physiques	Documentation
Sciences naturelles	
Biochimie, Génie biologique	
Technique éco. de gestion	CAPEPS
Education musicale	Education physique et sportive
Arts plastiques	

Les concours d'agrégation sont préparés à l'université.

L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires provenant de l'académie de Caen mais aussi d'autres académies.

Conseiller Principal d'Education

CAPET

Génie mécanique
construction
productique
maintenance
Génie civil
équipement et énergie
structures ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques composites
verres et céramique
Génie électrique
électronique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
constructions mécaniques
constructions électriques
gestion
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Economie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
techniques culinaires
techniques de service et d'accueil

CAPLP2

Mathématiques-Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique
construction
production
productique
maintenance véhicules
maintenance système mécanique autonom.
Génie civil
équipement et énergie
construction et économie
construction réalisation ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques composites
construction réparation carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité, bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaires
service et commercialisation

II - 2 - Les formations par centre local

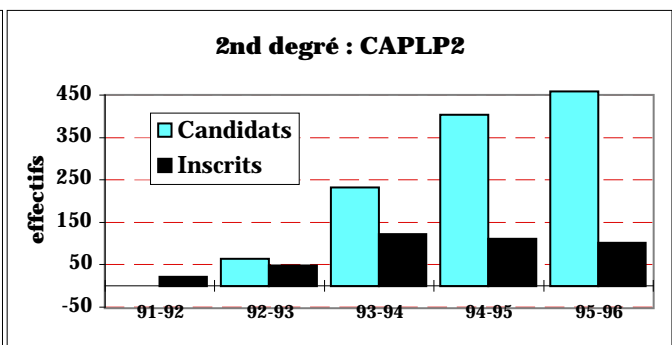
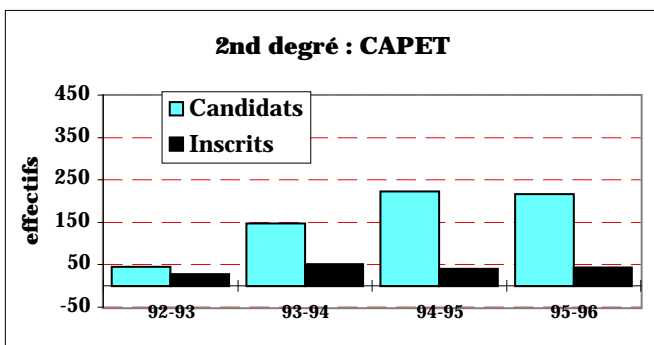
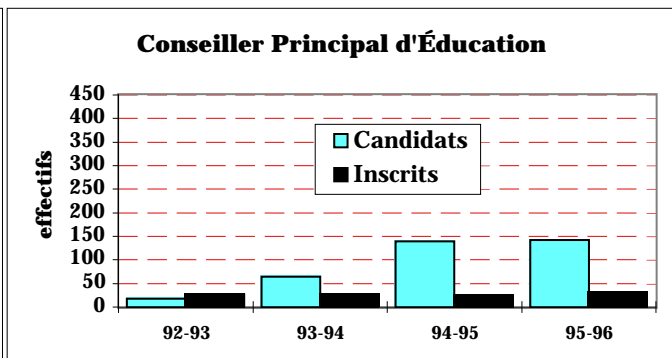
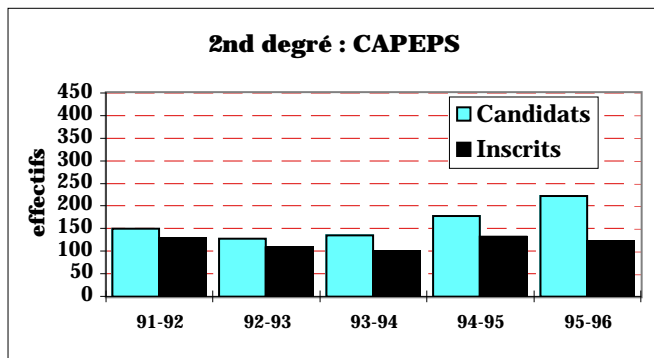
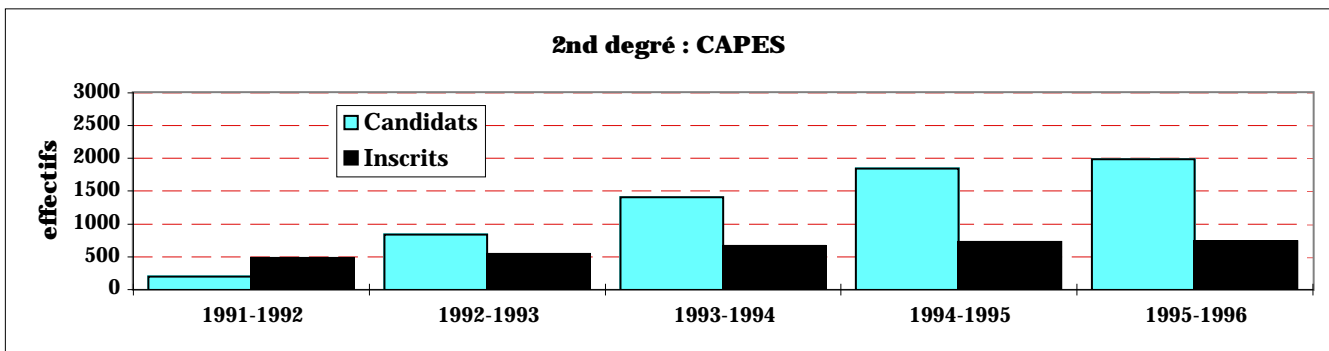
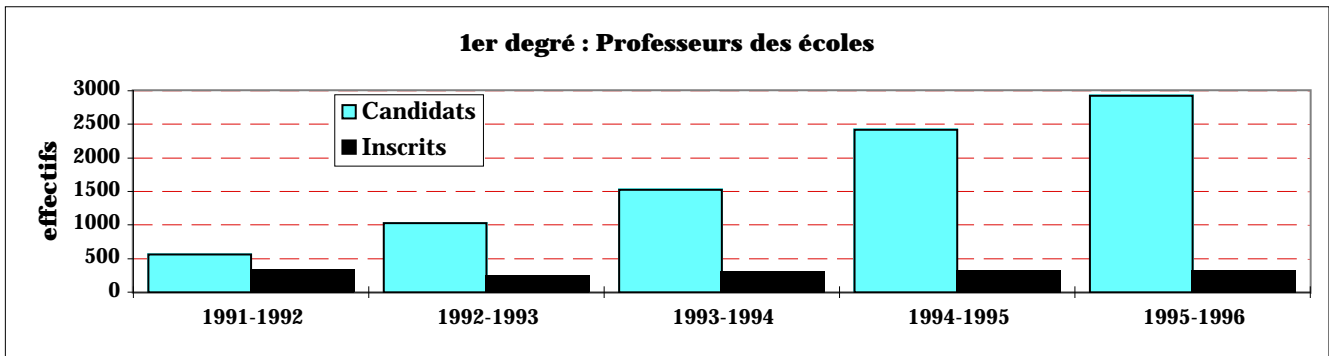
	Alençon	Caen	Saint-Lô
Professeurs des écoles	X	X	X
CAPES			
Philosophie		X	
Lettres classiques		X	
Lettres modernes		X	X*
Histoire-Géographie		X	X*
Allemand		X	
Anglais		X	X**
Espagnol		X	
Documentation		X	
Arts plastiques		X	
Biologie-Géologie		X	
Physique et Chimie		X	
Physique et Electricité appliquée		X	
Mathématiques		X	
CAPEPS		X	
Conseiller Principal d'Education		X	
CAPET			
Génie électrique			
option électrotechnique et énergie		X	
Économie, Gestion			
option éco. et gestion comptable et financière		X	
CAPLP2			
Mathématiques-Sciences physiques		X	
Lettres / Histoire		X	
Anglais / Lettres		X	
Espagnol / Lettres		X	
Génie électrique			
option électrotechnique		X	
Comptabilité, Bureautique		X	
Vente		X	

* Uniquement en seconde année

** En seconde année en 1996

III - Les étudiants et les professeurs stagiaires

III - 1 - Evolution des candidatures* à l'IUFM et des inscriptions en première année



* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

III - 2 - Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1994-1995

	1ère année	2ème année	TOTAL
1er DEGRÉ : Professeurs des écoles	306	273	579
dont P.E. stagiaires (concours année 1994-95)	-	199	199
dont P.E. stagiaires (liste compl. concours année 1993-94)	-	61	61
dont P.E. stagiaires (2nd concours interne)	-	13	13
CAPES			
Philosophie	11	7	18
Lettres classiques	9	8	17
Lettres modernes	69	40	109
Histoire-Géographie	98	30	128
Allemand	29	4	33
Anglais	192	39	231
Espagnol	62	6	68
Documentation	37	7	44
Biologie-Géologie	30	10	40
Physique et Chimie	71	39	110
Physique et Electricité appliquée	13	11	24
Mathématiques	106	49	155
Sous-total CAPES	727	250	977
CAPEPS	132	36	168
Conseiller Principal d'Education	24	12	36
CAPET			
Génie électrique option électrotechnique et énergie	11	3	14
Economie, Gestion option économie et gestion comptable et financière	29	14	43
Arts appliqués	-	2 *	2*
Sous-total CAPET	40	19	59
CAPLP2			
Mathématiques-Sciences physiques	19	6	25
Lettres / Histoire	24	8	32
Espagnol / Lettres	-	1	1
Anglais / Lettres	21	11	32
Génie électrique option électrotechnique	6	-	6
Comptabilité, Bureautique	21	8	29
Vente	19	6	25
Sous-total CAPLP2	110	40	150
AGREGATION			
Philosophie	-	2	2
Lettres modernes	-	1	1
Histoire	-	3	3
Anglais	-	2	2
Mathématiques	-	1	1
Sciences physiques	-	4	4
Sciences naturelles	-	2	2
Sous-total AGREGATION	-	15	15
TOTAL 2nd DEGRÉ	1 033	372	1 405
TOTAL GÉNÉRAL	1 339	645	1 984

* Cette formation n'est pas ouverte à l'IUFM de Caen. L'accueil de 2 stagiaires est exceptionnel.

III - 3 - Evolution des effectifs des étudiants et professeurs stagiaires de l'IUFM

1991-1992			1992-1993			1993-1994			1994-1995			1995-1996			Δ 1995-96 / 1992-93		
1ère année	2ème année	Total	1ère année	2ème année	Total	1ère année	2ème année	Total	1ère année	2ème année	Total	1ère année	2ème année	Total	1ère année	2ème année	Total

1er DEGRÉ :

Professeurs des écoles	321	277	598	229	273	502	292	264	556	306	273	579	309	272	581	+34,9%	-0,4%	+15,7%
-------------------------------	-----	-----	------------	-----	-----	------------	-----	-----	------------	-----	-----	------------	-----	-----	------------	--------	-------	--------

2nd DEGRÉ :

CAPES	481	-	481	535	185	720	661	216	877	727	250	977	731	233	964	+36,6%	+25,9%	+33,9%
--------------	-----	---	------------	-----	-----	------------	-----	-----	------------	-----	-----	------------	-----	-----	------------	--------	--------	--------

CAPEPS	128	-	128	108	31	139	99	41	140	132	36	168	121	38	159	+12,0%	+22,6%	+14,4%
---------------	-----	---	------------	-----	----	------------	----	----	------------	-----	----	------------	-----	----	------------	--------	--------	--------

CPE	-	-	-	26	12	38	25	15	40	24	12	36	30	17	47	+15,4%	+41,7%	+23,7%
------------	---	---	---	----	----	-----------	----	----	-----------	----	----	-----------	----	----	-----------	--------	--------	--------

CAPET	-	-	-	27	2	29	51	14	65	40	19	59	42	12	54	+55,6%	+500%	+86,2%
--------------	---	---	---	----	---	-----------	----	----	-----------	----	----	-----------	----	----	-----------	--------	-------	--------

CAPLP2	20	-	20	48	12	60	121	32	153	110	40	150	101	51	152	+110,4%	+325%	+153,3%
---------------	----	---	-----------	----	----	-----------	-----	----	------------	-----	----	------------	-----	----	------------	---------	-------	---------

AGRÉGATION	-	-	-	-	15	15	-	26	26	-	15	15	-	26	26	-	+73,3%	+73,3%
-------------------	---	---	---	---	----	-----------	---	----	-----------	---	----	-----------	---	----	-----------	---	--------	--------

Total 2nd DEGRÉ	629	-	629	744	257	1 001	957	344	1 301	1 033	372	1 405	1 025	377	1 402	+37,8%	+46,7%	+40,1%
------------------------	-----	---	------------	-----	-----	--------------	-----	-----	--------------	-------	-----	--------------	-------	-----	--------------	--------	--------	--------

TOTAL GÉNÉRAL	950	277	1 227	973	530	1 503	1 249	608	1 857	1 339	645	1 984	1 334	649	1 983	+37,1%	+22,5%	+31,9%
----------------------	-----	-----	--------------	-----	-----	--------------	-------	-----	--------------	-------	-----	--------------	-------	-----	--------------	--------	--------	--------

III - 4 - Les stages en première et deuxième années d'IUFM

Observation		Pratique accompagnée		Responsabilité	
Nombre de stagiaires	Volume horaire *	Nombre de stagiaires	Volume horaire *	Nombre de stagiaires	Volume horaire *

* l'unité est la semaine pour le 1er degré

Professeurs des écoles	1ère Année	306	2 semaines	306	3 semaines	-	-
Professeurs des écoles	2ème Année	-	-	199	4 semaines	199	8 semaines

CPE	1ère Année	24	9 heures	24	12 heures	-	-
CPE (1)	2ème Année	-	-	12	40 heures	12	480 heures

CAPES (2)	1ère Année	-	-	727	20 heures	-	-
CAPES (3)	2ème Année	-	-	250	50 heures	250	216 heures

CAPEPS	1ère Année	-	-	132	50 heures	-	-
CAPEPS	2ème Année	-	-	36	50 heures	36	216 heures

CAPET	1ère Année	-	-	40	20 heures	-	-
CAPET (4)	2ème Année	-	-	19	40 heures	19	216 heures

CAPLP2	1ère Année	-	-	110	20 heures	-	-
CAPLP2	2ème Année	40	40 heures	40	160 ou 240 h	40	180 heures

Certains éléments ne sont pas pris en compte :

- 1) CPE : stage en entreprise de 60 heures
- 2) Biologie 30 heures, Documentation 40 heures, Physique-Chimie 30 heures, Physique électricité 30 heures
- 3) CAPES de documentation : stage en responsabilité de 360 heures
- 4) stage en entreprise de 320 heures en Génie électrique et de 240 heures en Economie, Gestion

III - 5 - Répartition des étudiants et les professeurs stagiaires par site

Alençon		Caen		Saint-Lô	
1e année	2e année	1e année	2e année	1e année	2e année

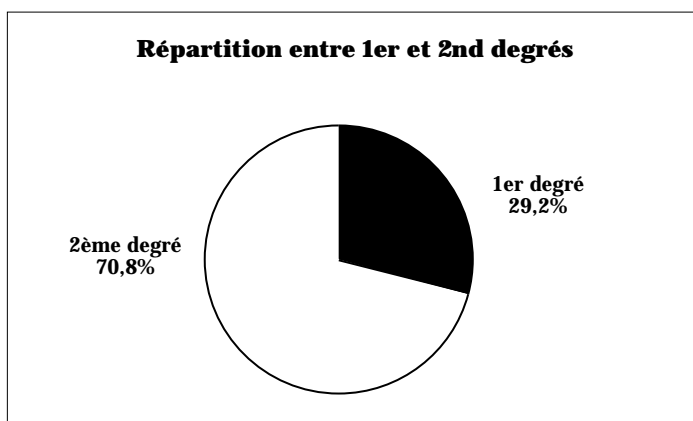
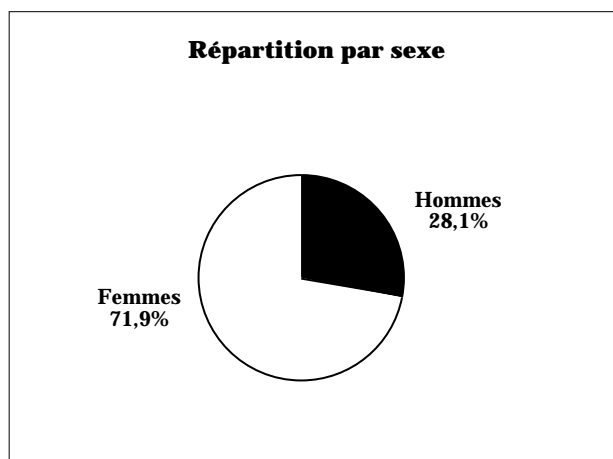
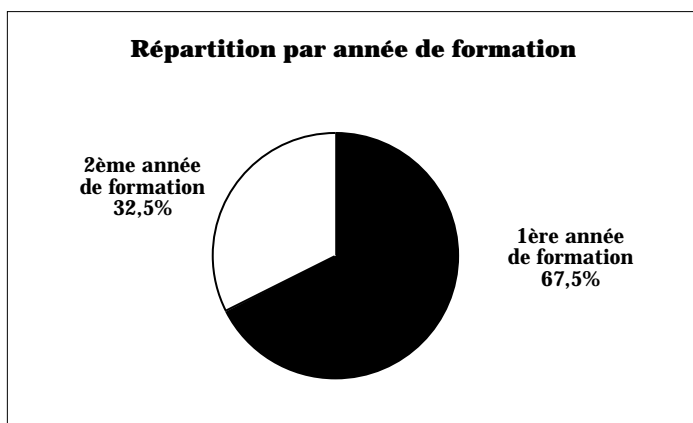
1er degré

CAPE	80	46	153	91	73	136
------	----	----	-----	----	----	-----

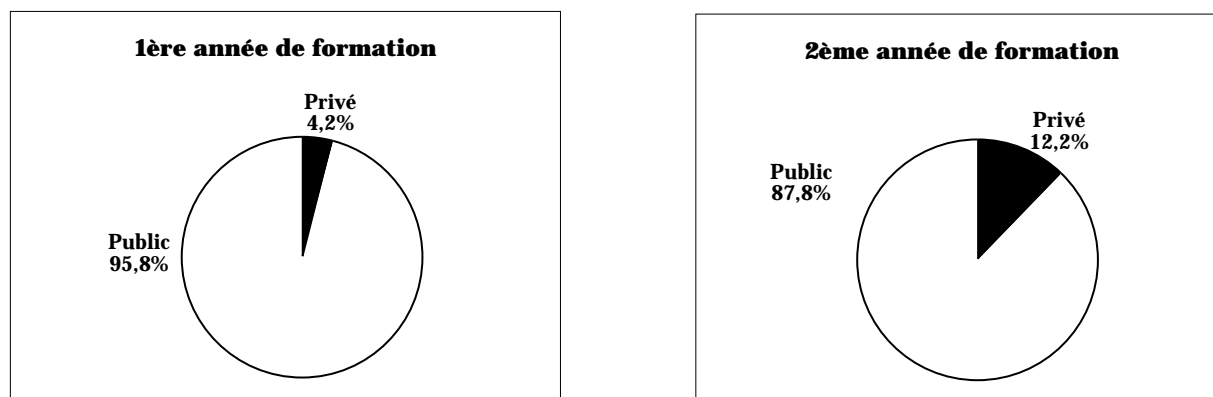
2nd degré

CAPES	-	-	727	215	-	35
CPE	-	-	24	12	-	-
CAPEPS	-	-	132	36	-	-
CAPET	-	-	40	19	-	-
CAPLP2	-	-	110	40	-	-

TOTAL	80	46	1 186	413	73	171
--------------	-----------	-----------	--------------	------------	-----------	------------



III - 6 - Part des étudiants et professeurs stagiaires de l'enseignement privé



III - 7 - Origine géographique des étudiants en 1995-1996 (1)

	Calvados	Manche	Orne	Total Académie	Autres
PE1 *	150	80	58	288	42
PLC1 *	601	146	81	828	197

(1) Les chiffres de l'année 1994-1995 ne sont pas disponibles

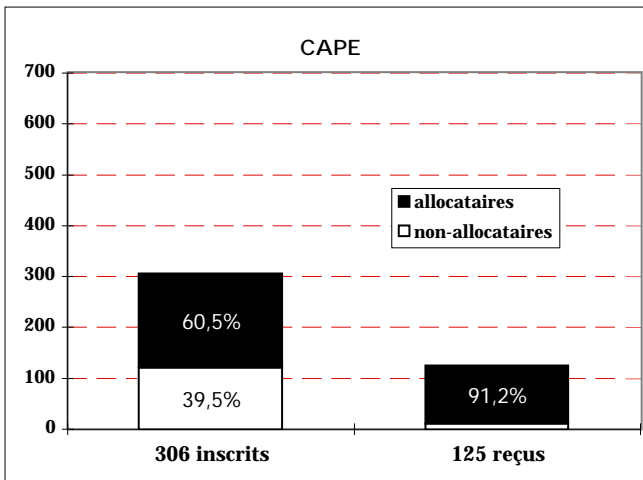
* : PE1->Professeurs des écoles 1ère année, PLC1->Professeurs Lycées et Collèges 1ère année

III - 8 - Provenance des professeurs stagiaires de 2ème année d'IUFM

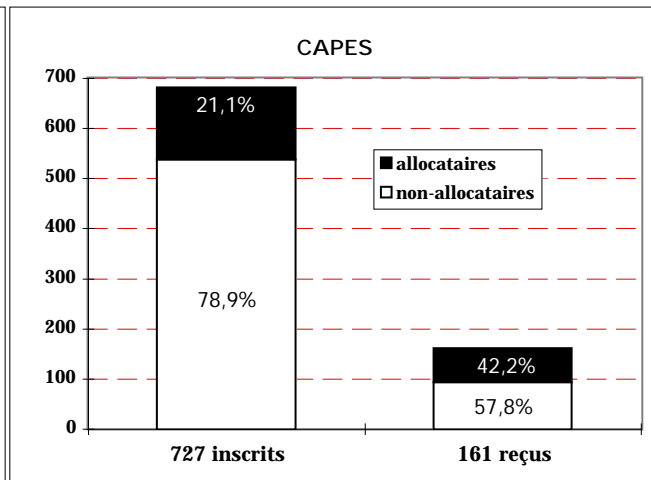
	issus de l'IUFM		issus d'un autre IUFM		candidats libres		Total inscrits
	Inscrits	%	Inscrits	%	Inscrits	%	
1er degré							
CAPE	193	70,7%	35	12,8%	45	16,5%	273
2nd degré							
CAPES	132	52,8%	3	1,2%	115	46%	250
CPE	5	41,7%	0	0%	7	58,3%	12
CAPEPS	31	86,1%	0	0%	5	13,9%	36
CAPET	11	64,7%	1	5,9%	5	29,4%	17*
CAPLP2	27	67,5%	2	5%	11	27,5%	40
Agrégation	8	53,3%	0	0%	7	46,7%	15
TOTAL	407	63,3%	41	6,4%	195	30,3%	643

* ne sont pas comptés ici les 2 stagiaires en Capet Arts appliqués

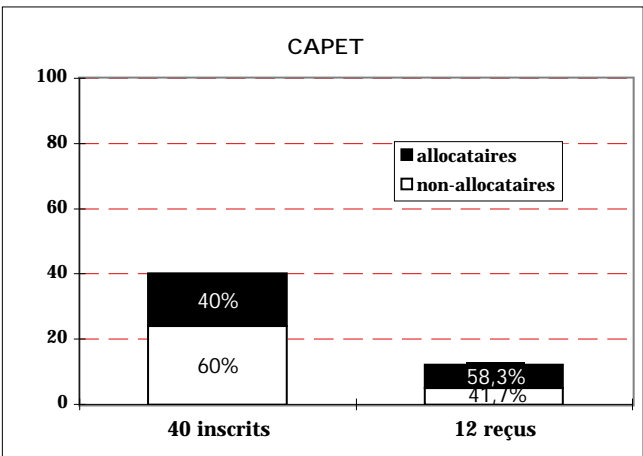
IV - Les résultats aux concours (session 1995)



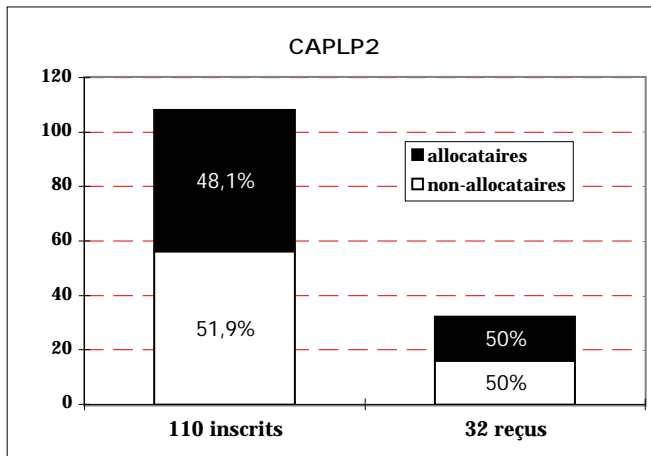
Taux de réussite de l'ensemble : **40,8%**
Taux de réussite des allocataires : **61,6%**



Taux de réussite de l'ensemble : **22,1%**
Taux de réussite des allocataires : **47,2%**



Taux de réussite de l'ensemble : **30%**
Taux de réussite des allocataires : **43,8%**



Taux de réussite de l'ensemble : **29,1%**
Taux de réussite des allocataires : **30,8%**

CAPEPS

Taux de réussite de l'ensemble : **26,5%**

CPE

Taux de réussite de l'ensemble : **37,5%**

Remarque :

les taux de réussite sont calculés à partir du rapport entre inscrits à l'IUFM en première année et reçus au concours.

V - Les personnels

V - 1 - Le corps enseignant en 1994-1995

V - 1 - 1 - Les emplois d'enseignants de l'IUFM

		1994-1995	1991-1992
Enseignants-chercheurs	Professeurs	3	3
	Maitres de conférences	16	9
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	61	62
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	4	-
Corps d'inspection	IPR	-	1
Total des emplois		84	75

PRAG : professeur agrégé, PRCE : professeur certifié, IMF : instituteur maître formateur, INST : instituteur, IS : instituteur spécialisé

IPR : inspecteur pédagogique régional, CPR : conseiller pédagogique régional

V - 1 - 2 - Les formateurs associés de l'IUFM

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (au moins 1/4 du service).

		1994-1995
Enseignants-chercheurs	Professeurs	12
	Maitres de conférences	27
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	15
Total des emplois		54

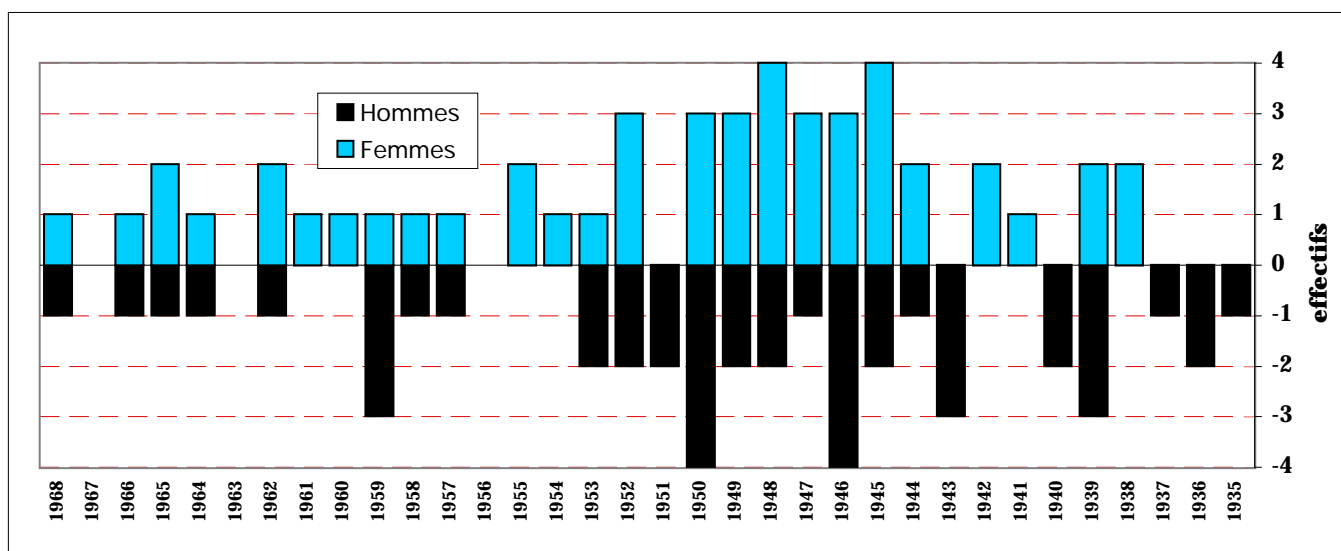
Dans ce tableau, n'apparaissent pas 46 professeurs du second degré bénéficiaires d'une décharge de service IUFM. Il en est de même pour 97 IMF du premier degré bénéficiaires de 6 heures de décharge (<1/4 de leur service).

V - 1 - 3 - Les intervenants extérieurs

	1994-1995
Enseignants-chercheurs	40
Enseignants du second degré	362
Enseignants du premier degré	31
Autres	143
Total des personnes	576

Certains chiffres ne sont pas disponibles pour l'année 1991-1992.

V - 1 - 4 - Pyramide des âges des enseignants de l'IUFM



V - 2 - Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/94

V - 2 - 1 - Répartition par support budgétaire

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
Etat	Statutaires	4	8,5	72,1	84,6
	Enseignants	6,1	6,8	-	12,9
	Gagés	-	-	-	-
	Objecteurs	-	-	-	-
Etablissement	Permanents	-	-	6,5	6,5
	Vacataires, saisonniers	-	-	-	-
	C E S	-	-	4,5	4,5
	Apprentis	-	-	-	-
Associations	Conventionnés	-	-	-	-
	Sans convention	-	-	-	-
Collectivités territoriales	Mis à disposition	-	-	1	1
Total		10,1	15,3	84,1	109,5

% cat. A	% cat. B	% cat. C
9,2%	14%	76,8%

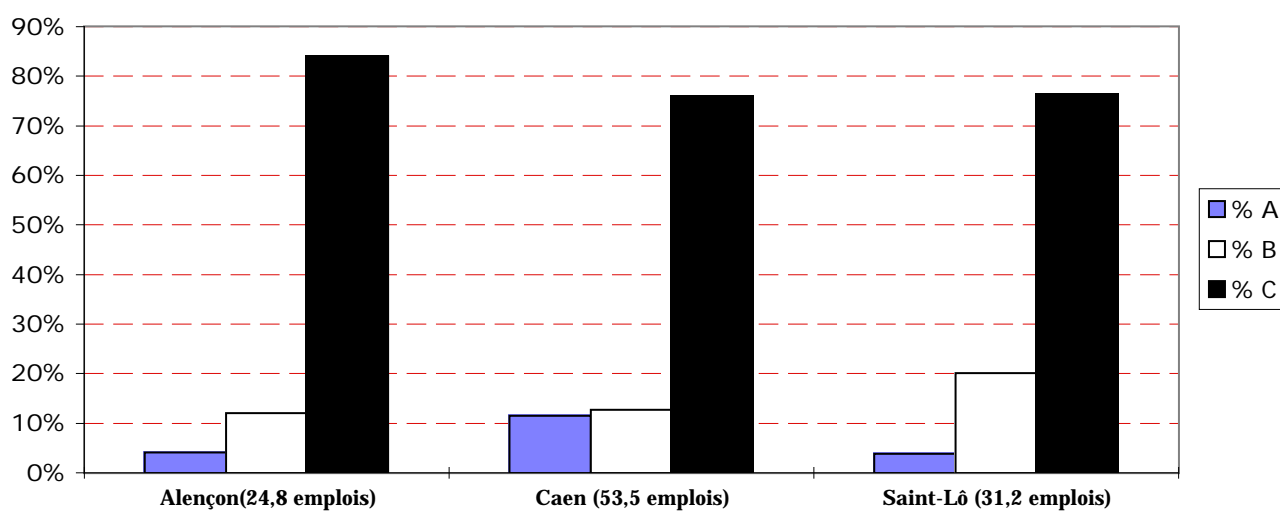
V - 2 - 2 - Répartition par fonction

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, orientation	1,7	4,8	6,1	12,6
Assistance à l'enseignement	-	0,5	0,6	1,1
Documentation	2,8	1,4	1,3	5,5
Vie institutionnelle, service intérieur, communication	1,9	1,1	7,8	10,8
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc)	-	0,2	1,6	1,8
Restauration, hébergement	-	1,3	27,5	28,8
Gestion financière et comptable	2,2	5,8	2,4	10,4
Gestion du personnel, gestion des élèves	-	0,2	1,7	1,9
Logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance	0,3	-	34,2	34,5
Informatique	1	-	-	1
Reprographie	-	-	0,9	0,9
Administration de la recherche	-	-	-	-
Prestations de service	0,2	-	-	0,2
Total	10,1	15,3	84,1	109,5

V - 2 - 3 - Répartition des emplois (en ETP) par site et par fonction

	Alençon	Caen	Saint-Lô	TOTAL sites
Scolarité, orientation	1,5	7,6	3,5	12,6
Assistance à l'enseignement	-	1,1	-	1,1
Documentation	1	2,5	2	5,5
Vie institutionnelle, service intérieur	2	6,3	2,5	10,8
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc)	-	1,8	-	1,8
Restauration, hébergement	9,3	10	9,5	28,8
Gestion financière et comptable	2	5,4	3	10,4
Gestion du personnel, des élèves	-	1,9	-	1,9
Logistique immobilière, surveillance...	9	15	10,5	34,5
Informatique	-	1	-	1
Reprographie	-	0,9	-	0,9
Prestations de service			0,2	0,2
TOTAL	24,8	53,5	31,2	109,5

Répartition par catégorie et par site des personnels IATOS



VI - Éléments financiers

à partir du Compte financier 1994

V - 1 - Les ressources et recettes en KF

Subventions de l'Etat	15 615
Dotation des collectivités locales	1 450
Subventions d'autres organismes publics	58
Ressources affectées	3 145
Restauration - Hébergement	3 145
Ressources propres	2 256
Droits d'inscription	433
Frais de dossier	598
Produits financiers	226
Ventes activités annexes	944
Location de salles	55
Total des ressources	22 524

V - 2 - Les dépenses en KF (fonctionnement uniquement)

Hors rémunération de personnels	12 566
Infrastructure	2 282
Autres charges isolées	4 957
Charges non isolées	772
Restauration - Hébergement	2 022
Formation continue	825
Amortissements - Dépenses de capital	1 708
Rémunération de personnels	4 905
ATOS	1 450
Infrastructure (dont CES)	1 450
Heures complémentaires	3 455
Indemnités de stages	2 893
Total des dépenses	20 364

VII - La situation immobilière

VII - 1 - Les surfaces de l'IUFM

Situation pour l'année 1995

Implantations	m² non bâtis	m² bâtis	m² bâtis mis à disposition par l'Etat	m² bâtis mis à disposition par le Département	dont m² mis en location
CAEN	47 156	14 122	14122	-	-
SAINT-LÔ	13 081	8 227	-	8 227	-
COUTANCES	23 237	6 374	-	6 374	2 500 GRETA
ALENCON (1)	23 237	7 000	-	7 000	-
ALENCON (2)	16 715	4 500	-	4 500	-
TOTAL	123 426	40 223	14 122	19 101	2500 GRETA

(1) Rue Ecole normale - (2) Rue Balzac

VII - 2 - Utilisation des locaux IUFM

Implantations	Enseignement	Administration Accueil	Hébergement Restauration
CAEN	5 556	1 888	2440
SAINT-LÔ	3 086	258	642
COUTANCES	1 909	101	643
ALENCON	5 100	870	1740
TOTAL	15 651	3 117	5 465

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Caen**

Historique et présentation

Créé par le décret du 7 juin 1991, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'IUFM de Caen est rattaché à l'unique université de l'académie, l'université de Caen - Basse-Normandie.

L'IUFM est héritier de diverses institutions spécifiquement chargées de la formation des enseignants :

- trois écoles normales d'instituteurs dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne ;
- un centre pédagogique régional (CPR), situé au rectorat de l'académie de Caen, qui organisait sur une année la formation professionnelle des professeurs stagiaires, reçus aux concours du CAPES et de l'agrégation.

Etablissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministre de l'Education nationale, ses missions sont définies dans l'article 17 :

"Dans le cadre des orientations définies par l'Etat, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Ils organisent des formations de préparation professionnelle en faveur des étudiants."

Le groupe de pilotage, placé sous la responsabilité de l'actuel directeur de l'IUFM, s'est donné pour tâche de fédérer les institutions existantes et d'élargir la carte des formations - notamment aux enseignements techniques et professionnels - afin d'exploiter les possibilités existant à l'université, de trouver une réponse au nombre excessif de maîtres auxiliaires dans l'académie de Caen et de créer un établissement offrant des débouchés professionnels dans la région de Basse-Normandie. Il a bénéficié de l'appui de l'université qui lui a délégué le vice-président de son Conseil d'administration ainsi que plusieurs professeurs, dont l'un allait devenir directeur-adjoint de l'IUFM. En outre, le responsable du groupe de pilotage a été admis au sein du Conseil d'administration de l'université à titre consultatif.

En 1991, l'IUFM a mis en place 19 préparations aux concours de recrutement du second degré alors que l'université n'en comportait que 9. Cette politique a été poursuivie et réexaminée chaque année avec les différents partenaires, pour parvenir actuellement à une carte pratiquement stabilisée de 23 préparations aux concours du second degré, dont la plupart sont assurées au Centre de Caen.

Le projet d'établissement, élaboré en 1994-1995 à l'initiative du Ministère, est qualifié de "moment fort" dans la mesure où il a permis de synthétiser l'ensemble des efforts consentis et les a traduits dans un document qui trace les contours de la politique de l'IUFM et de son action. Une commission de suivi et d'évaluation a été créée en vue d'assurer la mise en œuvre du projet.

L'IUFM de Caen s'est explicitement porté volontaire pour la première vague d'évaluation des Instituts universitaires de formation des maîtres lancée par le Comité national d'évaluation. Il s'est largement inspiré du bilan et des perspectives développés par le projet d'établissement pour constituer son dossier d'évaluation interne.

1 - Les implantations

L'IUFM a son siège à Caen et comporte trois centres répartis sur les trois départements de l'académie :

- Caen (Calvados) ;
- Saint-Lô (Manche) ;
- Alençon (Orne) : deux implantations.

S'y ajoute l'antenne de Coutances dans le département de la Manche.

Tous les centres assurent la formation des professeurs des écoles. Le Centre de Caen regroupe la quasi-totalité de la formation des enseignants du second degré, dont une petite partie a été décentralisée sur Saint-Lô.

2 - Les étudiants et les professeurs stagiaires

Depuis 1992, les effectifs d'étudiants et de professeurs stagiaires ont augmenté de plus de 30%, passant de 1503 à 1984 (cf. chiffres-clés). L'augmentation est particulièrement forte pour les CAPET, de 29 à 59, à savoir 103% d'augmentation) et les CAPLP2, de 60 à 150, c'est-à-dire 150%) ; pour les CPE en revanche, les effectifs ont connu une baisse de 5% (ils sont 36 en 1994).

3 - Les personnels

Les enseignants

L'IUFM dispose en 1994 de 84 emplois, dont 19 d'enseignants-chercheurs, 61 d'enseignants du second degré et 4 du premier degré. La préparation aux concours est également assurée par des formateurs associés et des intervenants extérieurs, ces derniers au nombre de 576 (cf. chiffres-clés). On notera que le tableau des formateurs associés fait apparaître 39 directeurs d'études et 15 enseignants du second degré.

Les IATOS

L'IUFM de Caen montre un très faible nombre de personnels de catégorie A (Caen est l'IUFM le plus mal doté en catégorie A) et d'importants effectifs en catégorie C, principalement affectés à la restauration, à l'hébergement et à la logistique immobilière (cf. chiffres-clés).

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Caen**

Deuxième partie

I - Le gouvernement

Le groupe de travail chargé d'élaborer l'organisation de l'Institut a choisi de fédérer les composantes existantes, à savoir les trois écoles normales du Calvados, de la Manche et de l'Orne, le CPR situé au rectorat de l'académie de Caen et les préparations aux concours de recrutement à l'université de Caen. L'IUFM se définit lui-même comme "un réseau dont le siège est à Caen, mais dont les implantations sont départementales" (Projet d'établissement, p. 4).

L'IUFM de Caen a donc choisi de ne pas bousculer les structures antérieures mais de les rassembler pour les faire progressivement évoluer. Ce choix explique le poids des centres locaux, la décentralisation d'un certain nombre de responsabilités et l'empreinte encore très vivace des diverses cultures (Ecole normale, CPR, Inspection, Université). L'établissement ne semble pas encore être parvenu à jeter les bases d'une culture commune et s'emploie à faire exister sa dimension professionnelle.

1 - L'équipe de direction

L'équipe de direction, en place depuis la création de l'IUFM, comprend huit personnes : le directeur, le secrétaire général, l'agent comptable et cinq directeurs-adjoints. Chaque directeur-adjoint a un secteur de responsabilité défini : formation des professeurs des écoles, AIS et relations internationales ; formation des professeurs des lycées et collèges et CPE ; formation des professeurs des lycées techniques et professionnels, informatique et audiovisuel ; relations avec l'université ; admission et recrutement. Chaque directeur-adjoint assure ainsi des responsabilités verticales et transversales. Le mode de travail de l'équipe de direction est de type collégial, avec une réunion tous les quinze jours. Le groupe de direction mêle de façon équilibrée la totalité des catégories de responsables, anciens ou promus récemment. Il compte l'ancien directeur du CPR, deux anciens directeurs d'école normale (devenus IPR-IA), un IPR-IA et un universitaire.

2 - Les conseils

Le Conseil d'administration

Conformément à la loi, il est présidé par le recteur de l'académie et compte 38 membres, dont 8 représentants de l'université de Caen (le président de l'université est membre de droit), 5 représentants des collectivités territoriales (dont les présidents du Conseil régional et des Conseils généraux), 7 personnalités extérieures (comptant parmi elles des représentants des corps d'inspection).

Le Conseil scientifique et pédagogique

Définitivement mis en place en 1993 avec l'élection de son président, il comprend 27 membres, ce qui est fort éloigné des possibilités maximales (40 membres) et résulte sans doute du fait que l'Institut n'est rattaché qu'à une seule université. Il compte 4 représentants des corps d'inspection, 4 représentants de l'université de Caen, 9 représentants des formateurs, 4 représentants des usagers en formation initiale et 5 personnalités désignées par le recteur sur proposition du directeur dans les domaines de la recherche, de la formation continue, de l'enseignement technique et professionnel, des ressources documentaires, des activités culturelles. Pour les ressources documentaires figure actuellement le conservateur de la bibliothèque universitaire de Caen, qui collabore très étroitement avec l'IUFM.

Cinq commissions émanant du CSP existent à l'heure actuelle (emploi, formation commune, vie de l'étudiant, Centre documentation information (CDI), recherche et innovation pédagogique) qui se réunissent aussi souvent que nécessaire. Jusqu'en 1996 les séances du CSP

étaient généralement organisées autour des comptes rendus d'activité effectués par les différentes commissions.

Le renouvellement du CSP à l'automne 1996 est l'occasion de revoir les modalités de fonctionnement du Conseil et de remédier aux difficultés et aux lourdeurs qui ont parfois gêné son action. Le travail du CSP, de même que celui de l'équipe de direction et des conseils de centres (cf. infra) sera désormais centré sur les quatre séances du Conseil d'administration (octobre : création des postes, les concours ; décembre : vote du budget ; mars : la campagne d'admission ; juin : le contrôle financier). L'articulation entre le travail de l'équipe de direction et celui des conseils (CA, CSP, conseils de centres) est ainsi clairement établie et mieux maîtrisée.

3 - Les centres locaux

Chaque centre est administré par un responsable administratif et financier, et dispose d'un secrétariat pédagogique. Il est animé par un ou deux coordonnateurs pédagogiques, élus par le collège des professeurs du Centre. Depuis 1995, les centres d'Alençon et de Saint-Lô comportent chacun un Conseil composé du directeur et des directeurs-adjoints, du ou des coordonnateurs pédagogiques, des responsables administratifs du Centre, des personnels concernés des secrétariats pédagogiques. Le Conseil du centre de Caen a été mis en place en 1996. Ces conseils, dans lesquels sont abordés tous les problèmes du Centre, se réunissent en principe toutes les six semaines. Leur fonctionnement est prévu par le règlement intérieur. Les conseils d'Alençon et de Saint-Lô fonctionnent de manière satisfaisante, à l'inverse du Conseil de Caen, sans doute en raison de la trop grande proximité entre le Centre et le siège.

Le réseau recouvre des disparités considérables entre les centres, lesquelles ne sont pas dues uniquement à leur autonomie. Le centre de Caen occupe une place majeure dans le réseau. Rassemblant, en 1994-1995, 1 449 étudiants et professeurs stagiaires, 60 formateurs (dont la totalité des enseignants-chercheurs) et 37 IATOS, il a le quasi-monopole des formations aux concours du second degré. Le siège de l'Institut est situé dans ses locaux, ce qui contribue à renforcer son poids. De fait, la plupart des réunions inter-centres se déroulent à Caen, parfois même celles qui ne concernent que l'un des centres... De dimensions plus modestes (244 étudiants et professeurs stagiaires, 23 formateurs, 15 IATOS), le centre de Saint-Lô est clairement structuré. Il apparaît toutefois que les relations avec Caen s'effectuent en sens unique : si l'on va facilement de Saint-Lô à Caen, l'inverse est moins vrai. Le maintien de l'antenne de Coutances semble purement politique, puisqu'elle n'entretient pas de liens réels avec Caen, ni même avec Saint-Lô. Actuellement son utilisation est à peu près nulle mais le bâtiment doit être rénové : il est envisagé d'y installer une Maison de la formation. Le centre d'Alençon, "en perdition" à l'époque de la création de l'IUFM, a été maintenu par la volonté active de la direction afin de réduire les difficultés de recrutement de professeurs des écoles dans le département de l'Orne. Avec une centaine d'étudiants et de professeurs stagiaires et 13 formateurs, c'est le plus petit des trois centres. Vingt-et-un IATOS y travaillent néanmoins, total supérieur à celui de Saint-Lô par exemple. Ce chiffre s'explique par l'importance de l'hébergement et de la restauration, qu'il semble d'ailleurs utile de maintenir, en raison de l'absence de CROUS. Alençon a su préserver une convivialité et une qualité de vie qui lui donnent le charme d'un lieu à taille humaine, légèrement hors du temps, mais de ce fait enclin à se replier sur lui-même. En dépit de la création du Conseil de centre, l'articulation avec le siège reste problématique. Néanmoins les actions entreprises par un certain nombre de formateurs (réflexion sur la formation, organisation de stages, de séminaires) contribuent à sortir le Centre de son isolement.

Le choix initial du groupe de pilotage de fédérer les structures existantes rend parfois difficile le fonctionnement du "réseau". Les centres semblent juxtaposés plutôt que liés par de réelles relations fonctionnelles. Le terme d'"héritage" revient très fréquemment et la culture des professeurs d'école normale reste mythique parmi nombre de formateurs, ce qui n'est pas pour faciliter l'évolution vers une culture commune.

La direction souhaite décentraliser les formations, en implantant des formations du second degré dans les centres, ce qui est déjà le cas à Saint-Lô. La création de filières techniques (CAPET et CAPLP2 Génie mécanique) est envisagée à Alençon, où elles pourraient s'appuyer sur l'IUT. La volonté de décentralisation est relayée par les collectivités locales dont le poids se fait

fortement sentir, par exemple en faveur du développement de l'enseignement supérieur à Saint-Lô. En revanche, cette évolution ne fait pas l'unanimité des enseignants. On retrouve, avec les centres locaux de l'IUFM, les problèmes bien connus des antennes universitaires qui ne peuvent fonctionner de manière satisfaisante si elles sont trop isolées du reste de l'établissement et en-deçà de la taille critique.

4 - Les relations avec les partenaires

Les relations avec l'université

De l'avis commun, les relations entre l'IUFM et l'université de Caen - Basse-Normandie sont globalement satisfaisantes. La convention instaure des liens particulièrement étroits : le directeur de l'IUFM a la possibilité de participer aux conseils de l'université ; en outre, un directeur-adjoint, enseignant-chercheur de l'université, est spécialement chargé des relations entre les deux établissements et travaille en constante relation avec le président de l'université. Dans les faits, cette double appartenance a renforcé le lien institutionnel pendant la phase de démarrage de l'IUFM. Tout en permettant indéniablement une concertation avec les directeurs d'UFR et les responsables de CAPES, cette fonction de directeur-adjoint, malgré l'engagement personnel de son titulaire, a connu les limites que lui imposaient l'attentisme de l'université dans ses relations avec l'IUFM et l'implication inégale des universitaires. Récemment, l'engagement de l'université s'est affirmé, ce qui rend d'autant plus important le choix du successeur de l'actuel directeur-adjoint (qui fera prochainement valoir ses droits à la retraite) afin que cette évolution positive puisse se poursuivre.

A la création de l'Institut, le passage des préparations universitaires aux CAPES sous la juridiction de l'IUFM avait suscité craintes, oppositions et critiques. Ce n'est que progressivement que les relations se sont généralisées et intensifiées, concernant non seulement la présidence de l'université et les responsables de préparation, mais aussi les directeurs d'UFR qui participent plus activement à la concertation. Ainsi la collaboration au plan pédagogique s'est développée, d'une part avec la mise en place de nouvelles préparations aux CAPES, au CAPET et celle de licences technologiques, d'autre part avec la création concertée entre l'IUFM et l'université d'un pôle langues visant à améliorer la formation et l'efficacité des préparations connaissant une réussite médiocre.

Dans le domaine de la recherche, la préparation des contrats des deux établissements (l'Institut est engagé avec le Ministère dans un processus de contractualisation qui ne concerne actuellement que quelques IUFM) a permis d'approfondir la réflexion et le partenariat. Ainsi l'IUFM figure dans le plan quadriennal de la recherche de l'université (au titre du huitième pôle : "Didactique des disciplines et finalité de l'éducation") dans le cadre de la Maison de la recherche en sciences humaines soutenue par le CNRS et l'université.

Dans la perspective du renforcement de la collaboration entre les universités de Caen et de Rouen, l'IUFM souhaite étudier la possibilité de collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur de Haute-Normandie (université, IUFM de Rouen) en vue de développer une complémentarité d'enseignement (dans le domaine de la musique, par exemple), et de créer des enseignements communs (CAPES d'Italien).

Les relations avec le rectorat et les inspections académiques

Le rectorat mène une politique de soutien actif de l'IUFM, soulignant la nécessité d'une meilleure articulation entre la formation initiale et la formation continue. Un accord entre l'Institut et le rectorat sur la formation continue a donné lieu à une convention entre le Centre académique de formation des personnels de l'Education nationale de Caen (CAFPEN) et l'IUFM, signée le 1er octobre 1993.

Les conventions entre l'IUFM et les inspections académiques du Calvados, de la Manche et de l'Orne portent sur la formation continue des enseignants des écoles ainsi que sur l'organisation et le suivi des stages dans les écoles et les classes primaires pour les étudiants et les professeurs stagiaires dans le cadre de la formation initiale.

Les relations internationales

Le volume des échanges s'accroît régulièrement depuis la création de l'IUFM, avec les objectifs suivants : prendre en compte la dimension européenne dans la formation, développer la formation linguistique et engager une comparaison des systèmes d'éducation. En 1994-1995, l'Institut a accueilli 82 étrangers (étudiants et formateurs) et envoyé 82 Français dans les pays partenaires.

Les étudiants étrangers accueillis ont la possibilité de participer à des modules de PE ou de PLC. L'Institut souligne la nécessité d'établir une liaison avec les inspecteurs d'académie pour le travail dans les collèges et les lycées, en vue de développer un réseau d'établissements conforme à l'esprit du futur programme SOCRATES. La validation du séjour à Caen est effectuée par les formateurs de l'IUFM.

Les séjours proposés aux stagiaires de l'IUFM peuvent s'effectuer, notamment pour les PE, dans le cadre de stages de pratique accompagnée. L'Institut étudie actuellement la possibilité d'organiser à l'étranger des stages en entreprise pour les PLP2. La validation de la formation est contractuelle et s'établit en équivalence de stages et modules de l'Institut.

L'IUFM est membre de deux réseaux ERASMUS au sein desquels s'est surtout développé l'accueil d'étudiants étrangers. Toutefois la majorité des échanges se fait dans le cadre de partenariats spécifiques : accords franco-marocains concernant la formation de groupes de professeurs stagiaires de français de l'ENS de Tetouan, multiples conventions avec des instituts de formation tels les universités d'Auburn (Alabama), de Newcastle (Angleterre), de Birmingham, de Portsmouth, ou encore l'institut de Győr en Hongrie. Les actions menées avec les universités britanniques concernent surtout les PE.

L'IUFM mène également des actions de formation continue en partenariat avec l'Angleterre, la Suède, la Grèce et le Danemark.

Quelques points sont actuellement à l'étude : ménager des possibilités de stage à l'étranger pour les PLC2, ce qui est loin d'être aisé en raison des modalités du stage en responsabilité ; instituer un tutorat des étudiants étrangers par les étudiants français ; faire intervenir des étudiants étrangers dans les modules d'ouverture sur l'Europe.

On pourrait par ailleurs faire plusieurs suggestions : assouplir les critères de sélection pour permettre à un plus grand nombre d'étudiants de partir ; formaliser une préparation conjointe par les professeurs responsables dans les deux pays ; profiter de la présence à l'IUFM d'étudiants étrangers pour enrichir l'approche critique dans les cours sur le système éducatif français.

II - La gestion

1 - L'organisation des services

Le choix politique de départ ayant été de ne pas brusquer les structures existantes mais de les faire évoluer, les instances de direction et d'administration sont, pour la plupart, restées "verticales" et gardent la marque Ecole normale et CPR. Il existe neuf services :

- les services administratifs et financiers du siège et des trois centres ;
- les secrétariats pédagogiques de chaque centre ;
- le service informatique ;
- le service de communication ;

Un service de la scolarité est en cours de création.

Les services administratifs et financiers

La fonction de gestion est confiée, dans chaque centre, à un responsable administratif et financier. Leurs attributions sont restées sensiblement les mêmes que celles qu'ils assuraient au sein des anciennes structures. Les centres continuent d'assurer l'hébergement et la restauration, mobilisant 27% du potentiel des ressources humaines IATOS (contre 11% en moyenne pour les IUFM), ce qui peut paraître excessif. L'IUFM a amorcé la fermeture du restaurant de Coutances mais il faudrait certainement aller plus loin.

L'IUFM de Caen a fait le choix de mettre en place des agents comptables secondaires à Alençon et à Saint-Lô, l'agent comptable principal étant aussi le responsable administratif et financier du centre de Caen. Ce choix a permis d'alléger la tâche de ce dernier au moment de la mise en place de l'IUFM, mais ne semble plus s'imposer actuellement. L'étroite collaboration entre l'agent comptable et le secrétaire général permet d'assurer la cohérence des décisions financières, le secrétaire général disposant d'une vision académique des dossiers. Cette organisation pourrait toutefois donner lieu à des dysfonctionnements en cas de conflit. En outre, le fait que l'agent comptable assure également la gestion administrative et financière du centre de Caen rend peu claire la répartition des responsabilités. Cette organisation sera modifiée lorsque les moyens en personnels le permettront, de façon à installer à Caen un cadre A responsable administratif et financier comme dans les deux autres centres, et à faire figurer les services financiers parmi les services du siège, et non plus parmi ceux du centre de Caen.

La gestion administrative et financière de tous les personnels des centres et du siège, ainsi que la gestion des heures complémentaires et des décharges de service sont assurées au siège. Ce dossier est géré par une seule personne de catégorie C. Un demi-poste supplémentaire est prévu à la rentrée 1996.

Le service informatique, rattaché au secrétaire général, ne compte qu'une seule personne : un professeur certifié (PRCE) affecté à l'IUFM. L'Institut a demandé la création de deux emplois : un assistant ingénieur du corps des ITARF, par transformation de trois emplois d'OP, et un technicien. Il est urgent d'obtenir un poste au moins : la fragilité de cette organisation est telle que l'absence prolongée de l'unique informaticien paralyserait la gestion de l'IUFM.

L'IUFM s'est doté progressivement d'outils de gestion. Certains fonctionnent, d'autres sont en cours de mise en place. Le logiciel GERICO, commun à l'ensemble des IUFM pour la gestion comptable et financière, est en place à la satisfaction des usagers pour la gestion courante. Il n'est pas encore utilisé par la direction comme outil de pilotage. Pour la gestion des frais de stage et de mission ainsi que pour la gestion des personnels, l'IUFM de Caen a choisi des logiciels communs à une partie des IUFM (THEORIX et PROTHEE). Ce choix offre l'avantage de permettre une aide à distance d'autres équipes en cas d'absence de l'informaticien. L'IUFM utilise aussi des logiciels standard pour la paye (GIRAFE, ciel paye) et des applications télématiques.

La scolarité

L'Institut n'a pas créé de service académique de gestion pour la scolarité. Celle-ci est restée sous l'entière responsabilité des coordonnateurs pédagogiques - sous le contrôle et l'impulsion des directeurs-adjoints - et est assurée dans les centres par des instituteurs issus en général des ex-écoles normales. Le rapprochement entre le calcul des besoins en heures de formation et le potentiel existant se fait par département pour les PE, et indépendamment des formations PLC. Il est impossible dans ces conditions de procéder à une répartition des moyens à partir d'une vision d'ensemble des besoins. L'Institut attend de l'outil informatique la possibilité de suppléer à ces défaillances et de faire des simulations d'organisation des formations afin de permettre à la direction d'opérer ses choix en fonction de l'enveloppe budgétaire disponible.

Ceci suppose la création, au siège, d'un service de la scolarité. Sur demande de l'Institut, un emploi d'attaché a été obtenu par transformation : cet attaché sera responsable du service qui organisera la scolarité des PLC en première et deuxième années et coordonnera l'organisation de la scolarité des PE gérés dans les trois centres. La création de ce service devrait permettre de disposer plus facilement de statistiques académiques, toutes formations confondues, et d'alimenter un tableau de bord des effectifs utile à l'équipe de direction. On notera que les étudiants PLC sont désireux d'avoir un interlocuteur IUFM qui puisse les renseigner sur les stages, les cursus et répondre aux questions d'ordre administratif.

Le Service de la communication

Le Service de la communication est placé sous la responsabilité de deux instituteurs qui gèrent également le dossier des relations extérieures, la formation continue et la formation commune. Service dynamique rattaché au secrétariat général, il a permis un travail important en matière de communication interne et externe. Il édite *La lettre de l'IUFM de Caen*, des documents d'information pour les salons et manifestations diverses et les livrets d'information pour les étudiants et les stagiaires. Est actuellement sous presse le livret du PLC1 et du PLP2.1, qui comporte l'ensemble des informations dont peut avoir besoin un étudiant. Ce livret est le dernier de la série, qui sera désormais complète.

2 - Les moyens en personnels, crédits, locaux

Les personnels

Les formateurs

Il y a actuellement 84 emplois d'enseignants à l'IUFM. L'évolution depuis la création de l'Institut montre que le nombre de postes de maîtres de conférences a presque doublé, tandis que celui des professeurs d'université et des enseignants du second degré est resté stable. Un des problèmes que l'Institut aura à gérer est le départ de nombreux PRAG et PRCE qui atteignent l'âge de la retraite. Dans les quatre prochaines années, dix personnes sont susceptibles de partir. Ce pourrait être l'occasion de rééquilibrer l'éventail des disciplines, en recrutant par exemple davantage d'enseignants en sciences expérimentales.

L'IUFM a fait un effort de clarification du potentiel d'enseignement dont il dispose. Il a établi un "protocole" qui détermine les modalités de calcul des services des formateurs. Ce document sert de base pour établir les fiches de service mais la direction ne connaît qu'a posteriori l'utilisation du potentiel disponible. Concernant le suivi des services d'enseignement des formateurs, le secrétariat général ne dispose pas d'un système d'information centralisé et n'est pas en mesure de fournir des tableaux synthétiques. L'agent comptable reçoit les décomptes individuels des heures complémentaires à payer et constate le volume global d'heures à rémunérer. Il n'y a pas de gestion prévisionnelle ni d'enveloppe limitative fixée. Il est urgent de revoir ce point sans attendre la mise en place du matériel informatique adéquat.

Actuellement, le coût des modalités de formation décidées dans les maquettes de formation n'est pas mis en regard du potentiel global disponible à l'IUFM, toutes formations

confondues. La taille des groupes de PE est ainsi toujours fixée à 25 en moyenne. Selon les disciplines (par exemple en lettres) et pour certains types d'enseignement, il serait peut-être souhaitable de dispenser des cours en amphithéâtre, ce qui permettrait de récupérer des moyens.

Les IATOS

Le nombre d'emplois d'administration est insuffisant. Des créations sont indispensables (créations nettes, transformations), notamment pour renforcer les cadres A. L'IUFM dispose toutefois d'une marge de manœuvre s'il décide de concentrer ses moyens sur les fonctions principales de gestion et d'abandonner ou de diminuer le poids de certaines missions annexes.

L'IUFM de Caen consacre un pourcentage de moyens nettement supérieur à la moyenne des IUFM pour la gestion des fonctions suivantes (les chiffres cités en référence proviennent d'une enquête sur l'utilisation des emplois IATOS menée en juin 1995 à l'initiative de la DGES) :

- restauration : 21,1% (moyenne : 9,1%)
- hébergement : 6,2% (moyenne : 2,1%)
- entretien des espaces verts : 5% (moyenne : 2,7%)

De ce fait le pourcentage de moyens consacré à la gestion est inférieur à la moyenne des IUFM :

- scolarité : 13% (moyenne : 16,2%)
- assistance à l'enseignement : 1,1% (moyenne : 4,7%)
- gestion du personnel : 1,3% (moyenne : 3,1%)
- vie institutionnelle : 4,8% (moyenne : 10,4%)
- informatique : 1% (moyenne : 1,8%)

La moyenne constatée pour l'ensemble des IUFM ne représente pas une norme mais éclaire les choix faits. Sans doute en raison de la structure des emplois transférés à sa création, l'IUFM de Caen accorde une importance plus grande aux fonctions traditionnelles de restauration - hébergement et entretien des locaux. Les fonctions en émergence (scolarité, communication, vie institutionnelle, informatique, assistance à l'enseignement) sont moins bien représentées et sont plus souvent assurées par des enseignants. Suivre l'évolution de ces chiffres est l'un des objectifs retenus par le service du personnel et la commission ATOS.

La direction a engagé une politique de transformation d'emplois qui doit être poursuivie et considérée par le Ministère comme prioritaire. Par ailleurs, il est indispensable que le Ministère crée les emplois demandés du corps des ITARF, ces spécialités n'existant pas dans les IUFM. Pour ne pas différer la création d'emplois administratifs nécessaires à la gestion de l'IUFM de Caen, le Ministère pourrait peut-être, dans le cadre du contrat, créer les postes, l'Institut s'engageant sur de futurs départs à la retraite dans les fonctions surencadrées.

Le secrétaire général a entrepris une clarification des fonctions de chacun et des obligations de service. Ces dossiers sont discutés dans le cadre de réunions de la Commission ATOS créée à la rentrée 1995. On notera que neuf instituteurs et PE exercent des fonctions de nature administrative et pédagogique tout en ayant des obligations de service différentes de celles des personnels IATOS, ce qui rend la situation délicate à gérer. Autre anomalie : les personnels des écoles annexes sont payés sur le budget de l'IUFM. Ne bénéficiant d'aucun contrat, ils sont dans une situation administrative anormale.

Un plan de formation des personnels, discuté à la Commission ATOS, vient d'être mis en place. Il porte à la fois sur l'adaptation aux nouvelles modalités de gestion (bureautique, informatique), la promotion sociale (préparation aux concours), et pour les OP et OEA, sur une mise à niveau des connaissances à partir de bilans des compétences initiales. L'IUFM fait appel au CAFA, à des ressources extérieures et à ses capacités internes de formation.

Les crédits

Les recettes

En 1996, 66% des recettes inscrites au budget proviennent des subventions du Ministère, 8,5% des deux départements de la Manche et de l'Orne, 23,8% sont des ressources propres (recettes d'hébergement et de restauration) et 1,7% proviennent du CNASEA, organisme

attribuant les crédits des contrats emplois solidarité. En 1992, le total des recettes était de 16 MF pour 1227 étudiants et stagiaires accueillis en formation. En 1996, le total est de 18,5 MF pour 2010 usagers. Bien que le chiffre soit en lui-même dépourvu de valeur normative, on peut constater que l'on est passé de 13 KF par personne en formation à 9,2 KF.

Les exercices 1992, 1993 et 1994 ont été excédentaires, de sorte que l'IUFM a pu reconstituer chaque année en fin d'exercice les réserves qu'il prélevait pour alimenter la section d'investissement du budget. L'année 1994 a été particulièrement faste. La situation a commencé à changer à partir de 1995 : l'excédent en fin d'exercice n'était plus que de 90 KF. En 1996 l'exercice devrait être déficitaire. Pour la première fois, la subvention du Ministère a diminué, passant de 11,6 MF en 1995 à 10,3 MF en 1996.

Les dépenses

En 1996, 45% des dépenses inscrites au budget concernent les dépenses pédagogiques (56% sont consacrés au paiement des heures complémentaires, des frais de stage et de déplacement), 25% le fonctionnement général, 22,5% les charges annexes (restauration, hébergement, écoles annexes...) ; 7,5% du budget sont consacrés aux investissements. Ces pourcentages n'ont pas varié de manière significative depuis 1993. On notera la diminution des dépenses de viabilisation (eau, gaz, électricité...), due pour partie à la baisse du prix du fuel, la stabilisation du volume des dépenses d'entretien et la diminution progressive du poste des charges générales après leur augmentation en 1994.

Le fonds de roulement, de 2,7 MF en 1992, a progressivement été porté à 5 MF. Ce montant, correct, représente 103 jours de fonctionnement (pour une moyenne des IUFM s'élevant à 143 jours, selon une étude de la DGES). Il ne faudrait pas descendre en-dessous d'une disponibilité de trésorerie pour trois mois.

Le logiciel GERICO, qui a servi pour l'exercice 1995, donne toute satisfaction : il permet de suivre à tout instant la comptabilité des engagements et de disposer d'une vision globale de la situation financière de l'IUFM.

Jusqu'en 1996 il n'existait pas de procédure budgétaire à l'IUFM de Caen. Le secrétaire général et l'agent comptable établissaient un projet de budget tenant compte du constat des dépenses de l'exercice précédent. Il n'y avait pas d'arbitrage a priori pour répartir l'enveloppe budgétaire globale. Le budget traduisait cependant certaines priorités affichées dans le projet d'établissement : affichage de 543 000 F pour la documentation, 184 000 F pour la recherche et 155 000 F pour les relations internationales. Le travail d'évaluation entrepris par le Comité a mis en lumière la nécessité d'un budget prévisionnel. Le Conseil d'administration a donc créé une commission. Dorénavant, le budget sera présenté et voté en novembre-décembre et non plus au mois de février.

Le patrimoine

Les départements de la Manche et de l'Orne sont restés propriétaires des bâtiments, le Calvados a choisi la dévolution des biens à l'Etat. L'IUFM n'a pas bénéficié de crédits dans le cadre d'Université 2000 et du XIe plan. Il ne dispose pas à l'heure actuelle de surfaces suffisantes (il manque notamment de salles de cours, d'un amphithéâtre...).

A Caen, il est nécessaire d'engager d'importants travaux de mise en sécurité des bâtiments abritant des locaux de sommeil (80 lits). L'IUFM a fait conduire une étude par la SOCOTEC, le rectorat a pris en main le dossier technique et 8,6 MF ont été demandés au Ministère dans le cadre de l'enveloppe sécurité. L'appel d'offre a été lancé fin mai. 6,1 MF d'autorisation de programme ont été notifiés, permettant de débiter les travaux.

En ce qui concerne Saint-Lô, il reste à rénover et à mettre en sécurité une partie des locaux. Le Conseil général semble avoir la volonté de mener les travaux. En revanche, le site de Coutances, où l'IUFM n'assure aucune fonction propre à ses missions, n'a plus de raison d'être. La

direction de l'IUFM a entrepris des négociations avec l'ensemble des partenaires en vue d'y installer une "Maison de la formation" qui ne dépendrait pas de l'IUFM.

A Alençon, le Conseil général semble prêt, lui aussi, à poursuivre les efforts financiers engagés pour rénover et mettre en sécurité les bâtiments. Le site de la rue Balzac a une fonction d'hébergement que l'IUFM souhaite maintenir, en accord avec le CROUS qui n'a pas de structure d'accueil à Alençon.

D'une façon générale, dans les IUFM se trouve posée la question de la gestion des écoles annexes. La direction a entamé des négociations sur leur devenir et leur transformation en écoles d'application, en accord avec les inspections académiques.

Conclusion

Il semble que le manque de personnels d'encadrement pour les fonctions de gestion soit un obstacle à la mise en oeuvre des priorités définies par le projet d'établissement. Il faut un plus grand nombre de professionnels pour gérer l'informatique de gestion, la scolarité, les personnels, le centre de Caen, établir des tableaux de bord et des outils d'évaluation. Le plan de "repyramidage" des emplois IATOS a été amorcé et devra être poursuivi. L'IUFM devrait pouvoir accélérer le rythme des transformations en supprimant - ou en diminuant - le poids des fonctions "annexes" (fermeture de la restauration à Coutances, abandon progressif de la gestion des écoles annexes, sous-traitance totale ou partielle de certaines fonctions de nettoyage, d'entretien...).

Pour la première fois en 1996, la section de fonctionnement du budget n'a pu être équilibrée qu'en ponctionnant les réserves. Il va être nécessaire de mettre en place une procédure budgétaire et de mieux gérer l'enveloppe globale.

La mise en sécurité des bâtiments, amorcée à Saint-Lô et à Alençon, doit être poursuivie. A Caen, les travaux vont commencer prochainement. L'IUFM vient d'obtenir des crédits du Ministère car la direction a su défendre à temps ce dossier prioritaire.

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Caen**

Troisième partie

I - La structure pédagogique

En l'absence de structure transversale, la vie pédagogique s'organise dans les centres. Un ou deux coordonnateurs pédagogiques sont élus pour une année (renouvelable) par le collège des formateurs de chaque centre. Enseignants à mi-temps, les coordonnateurs ont pour mission d'assurer la mise en œuvre du plan de formation, le suivi des décisions politiques collectives et la concertation entre les enseignants. Ils réunissent les formateurs tous les quinze jours en moyenne (au centre de Saint-Lô, les directeurs des écoles d'application sont invités à participer à ces réunions). Ils participent à la gestion administrative dès lors qu'elle contient une composante pédagogique (emploi du temps, stages...), mais ne prennent aucune décision d'ordre budgétaire. Le coordonnateur est également amené à assurer le rôle de médiateur entre ses collègues et la direction de l'institution, position qui risquerait d'être difficile en cas de conflit. Il gère les différends entre formateurs et étudiants, constituant un recours pour les délégués d'année (PE1, PE2).

Les objectifs inscrits dans le projet d'établissement témoignent d'un souci d'harmonisation touchant la mise en œuvre de la politique de l'Institut. Par exemple, le projet envisage "la création de structures de concertation par filières de formation" et "la création d'unités disciplinaires", afin de permettre une vue transversale des formations. Il assigne pour mission aux unités disciplinaires de lutter contre l'étanchéité entre premier et second degrés, de favoriser les échanges entre formateurs de statuts et de cultures différents ainsi que l'implication de tous dans les divers niveaux de formation (notamment la participation des universitaires aux formations du premier degré). Elles doivent également déterminer les besoins en personnel et gérer la répartition des enseignements dans les différentes filières.

Dans les faits, la création de filières et d'unités disciplinaires se révèle un exercice difficile. Des filières ont déjà été mises en place dans l'enseignement technique et professionnel, en particulier en Génie électrique et en Economie - Gestion. Quant aux unités disciplinaires, leur installation est suspendue. La direction attend le renouvellement du CSP pour travailler à l'élaboration d'un nouveau modèle et à sa mise en œuvre. La création d'unités disciplinaires pourrait favoriser les rencontres entre des enseignants de statuts divers qui communiquent parfois difficilement et disent manquer de disponibilité.

Les objectifs affichés trouvent leurs limites dans un manque d'échanges - et peut-être aussi d'intérêts communs - entre des centres disparates. Il n'y a pas suffisamment de rencontres intersites entre coordonnateurs ou formateurs. Par ailleurs, la communication entre le siège et les centres gagnerait à être améliorée. Le centre d'Alençon se sent isolé, insuffisamment impliqué dans la politique de l'Institut - tout en reconnaissant qu'il manque lui-même de dynamique interne. Les informations arrivent trop tardivement dans le Centre - quand elles arrivent. La centralisation des informations au siège, sans doute nécessaire, ne s'accompagne pas, semble-t-il, d'une redistribution efficace. Le souci d'une bonne communication interne existe pourtant à l'évidence et les efforts devraient se poursuivre. Dans cette perspective, une *Brève* vient d'être créée afin de diffuser les informations dans l'ensemble des centres et d'améliorer la communication au sein du personnel impliqué dans la formation.

II - Le plan de formation

La formation des maîtres en IUFM se déroule sur deux ans. Sa spécificité réside dans l'articulation entre des modes complémentaires de formation, selon le principe de l'alternance : formations disciplinaire, générale et commune, formation par les stages en établissement scolaire du premier ou du second degré. La formation générale, telle que la définit la circulaire du 2 juillet 1991 sur le contenu et la validation des formations, recouvre l'histoire et la philosophie de l'éducation, la didactique et la pédagogie. La formation commune, elle, doit "favoriser l'émergence d'une culture professionnelle commune à tous les enseignants, par delà les spécialités, les disciplines et les niveaux d'enseignement" (circulaire citée). Elle est donc dispensée à l'ensemble des étudiants préparant les concours du premier et du second degrés.

Le plan de formation élaboré par l'IUFM de Caen, conformément aux volumes horaires réglementaires, tente de répondre à ces impératifs, compte tenu de la nécessité de présenter le concours en fin de première année.

1 - Le premier degré

Le CAPE est préparé dans les trois centres. La première année (PE1) prépare au concours et doit également engager les étudiants dans une formation professionnelle. Néanmoins, formateurs et étudiants soulignent combien l'articulation entre les deux reste problématique, la préparation au concours produisant un effet d'écran dans la perception des enseignements. La pression du concours est telle que les étudiants associent parfois des aides complémentaires à la préparation de l'IUFM, pourtant considérée comme un facteur de réussite - ce qui du reste n'est pas spécifique à l'IUFM de Caen. La logique du concours semble dénaturer même le stage de première année dans lequel l'étudiant tend à puiser prioritairement une aide à la réussite, au détriment de l'aspect professionnel.

Conformément au volume horaire réglementaire de formation, les enseignements de première année se répartissent de la manière suivante :

Activités de formation

	Volume horaire
1) Enseignements obligatoires	
Mathématiques	60
Français	60
EPS	60
Formation générale	100
Tutorat : - contrat personnel - encadrement de dossier	25
2) Enseignements obligatoires à option	
Mathématiques ou Français	40
Biologie - Géologie ou Histoire - Géographie ou Physique - Technologie	70
Arts plastiques ou Musique ou LV (anglais)	70
Formation commune	15
Total	515

3) Stages	
stage de sensibilisation	54
stage de pratique accompagnée	72 à 81
Total stages	126 à 135

Les enseignements disciplinaires et généraux sont organisés en groupes de 25 étudiants en moyenne. De ce fait, surtout dans un petit centre comme celui d'Alençon, les étudiants bénéficient d'un encadrement exceptionnel et très personnalisé, ainsi que d'excellentes conditions matérielles de travail. En revanche, ce fonctionnement ne favorise guère les échanges entre classes, sans parler des relations avec les PLC. Le suivi des stages et l'encadrement du dossier font l'objet d'une aide individuelle.

La seconde année conjugue le stage en responsabilité, un complément de formation disciplinaire et une formation générale professionnalisante incluant des modules d'enseignement et la rédaction d'un mémoire.

Activités de formation

	Volume horaire
1) Enseignements obligatoires	
Mathématiques	50
Français	50
EPS	40
Formation générale	100
Techniques d'information et de communication	15
LV (anglais)	10
Tutorat : - préparation et suivi de stage - direction de mémoire	45 5
Formation commune	30
2) Enseignements obligatoires à option	
2 disciplines parmi : Biologie - Géologie ou Histoire - Géographie ou Physique - Technologie	80
1 ou 2 disciplines, selon les options du concours parmi : Musique Arts plastiques	40 ou 80
Total	465 ou 505
3) Stages	
stage de pratique accompagnée	108
stage en responsabilité	216
Total stages	364

Les enseignements sont assurés par des formateurs de l'IUFM, permanents ou associés (en particulier des IMF). L'implication des universitaires dans la formation des PE reste faible. Par ailleurs, l'origine disciplinaire des formateurs influe sur une pondération horaire entre disciplines difficile à remettre en cause, faute d'une référence claire aux exigences de la polyvalence. On note une tendance à l'émiettement des enseignements, renforcée par le nombre important de formateurs associés qui n'effectuent que quelques heures. L'évolution nécessaire pourrait se faire à partir d'un cahier des charges de la formation, avec des objectifs et un agenda clair, définis en concertation, les divers formateurs étant ensuite tenus de s'y conformer. Cela permettra de perdre des habitudes anciennes et pourrait favoriser l'apparition d'une nouvelle culture professionnelle.

La formation générale ne représente qu'un cinquième environ du volume horaire en première et en seconde années, ce qui semble insuffisant pour aborder sérieusement les domaines de compétence nécessaires aux futurs enseignants.

En première année, elle recouvre les domaines suivants :

- approche philosophique du métier d'enseignant : finalités et objectifs de l'éducation, éthique professionnelle, l'enfant et la formation du citoyen...
- approche psychologique du développement de l'enfant : connaissance du développement de l'enfant, la notion d'apprentissage...
- approches pédagogiques : les courants pédagogiques, les pratiques pédagogiques, la pédagogie du projet, la pédagogie différenciée, travail individualisé, évaluation, le groupe classe...
- approches institutionnelles : la sociologie de l'école, le système éducatif, la législation, les partenaires de l'école...

En seconde année :

- approche sociologique et environnement de l'école ;
- la pratique du groupe classe (gestion quotidienne de la classe, dynamique de groupe...) ;
- les outils de l'enseignant ;
- la connaissance de l'institution (législation, l'AIS, le CEFISEM) ;
- l'école maternelle.

Les avis convergent pour souligner la nécessité de mieux adapter la formation générale aux objectifs annoncés. Les difficultés semblent résulter d'une trop grande spécialisation des intervenants, ce qui produit des enseignements insuffisamment transversaux et déséquilibrés dans leur approche, selon qu'ils sont assurés par des philosophes, des sociologues ou des psycho-pédagogues. Elles tiennent également à un manque d'enseignants, qui a conduit Saint-Lô, par exemple, à répartir la formation générale entre tous les formateurs, ainsi qu'à un défaut de concertation qui rend certaines interventions redondantes. A Alençon s'est mis en place un séminaire avec un programme élaboré sur quatre ans, afin de reconstituer le ciment d'une formation générale.

La formation commune comprend en première année des modules dans les axes Expression et communication et Connaissance du système éducatif et des établissements, et en seconde année dans l'axe Didactique et pédagogie. Peu mentionnée par les professeurs d'écoles, elle est apparemment assimilée à tout ce qui ne relève pas strictement de la préparation disciplinaire au concours et de l'apprentissage professionnel par les stages et le mémoire. Elle est mal identifiée, car occultée par la recherche de la polyvalence dans le premier degré.

Le mémoire professionnel est présenté comme un élément positif de la formation où se réalise le lien entre théorie et pratique. Néanmoins, le temps imparti aux PE2 pour la constitution du mémoire (en raison des contraintes de calendrier) peut sembler insuffisant.

2 - Le second degré

Les concours du CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP2

Le nombre des préparations aux CAPES, CAPET et CAPLP2 est passé de 9 à 22 depuis la création de l'IUFM.

En première année, les variations, parfois importantes, qui affectent les volumes horaires de formation selon les disciplines, ne permettent pas de dresser un tableau global des dotations horaires pour les concours du second degré. La formation générale se confond avec la préparation de l'épreuve sur dossier. Quinze heures sont consacrées à la formation commune. La durée du stage de pratique accompagnée varie selon les disciplines.

En seconde année, la formation générale a fait l'objet de profonds remaniements. Depuis la rentrée 1996, elle comprend trois modules : l'orientation des élèves (18 heures), réflexion à partir des pratiques professionnelles - fondée sur les expériences faites dans le cadre du stage en responsabilité - (24 heures), apprendre à enseigner dans les situations difficiles (module en préparation ; 18 heures). Une attention particulière est portée aux articulations de la formation générale avec la formation disciplinaire, le stage en responsabilité, le mémoire professionnel, les établissements, l'AIS et le CEFISEM, enfin avec la formation continue. Le suivi de ces différentes articulations est confié à une commission qui devra apprécier, en fin d'année, la cohérence de la formation générale 1996-1997.

La formation comprend également :

- la formation commune (cf. supra) ;
- le stage de pratique accompagnée (40h pour les PLP2, 50h pour les autres) ;
- le stage en responsabilité (360h pour le CAPES de Documentation, 180h pour les PLP2, 216h pour les autres) ;
- le stage en entreprise pour les PLP2 et les CAPET.

. Les formations techniques

L'IUFM de Caen a considérablement développé les filières techniques et technologiques, ce qui a été efficacement suivi par l'université. En 1991, n'existaient qu'un seul CAPET technologique (Economie et gestion comptable), ainsi que cinq CAPLP2 dont trois dans les domaines d'enseignements généraux bivalents et deux dans des secteurs techniques (Comptabilité, bureautique et vente). Ce n'est que récemment, avec la mise en place à l'université de Caen d'une licence d'Ingénierie électrique permettant d'accepter des titulaires de BTS et de DUT, qu'ont pu être ouvertes des préparations au CAPET de Génie électrique option électrotechnique, et au CAPLP2 Electrotechnique et énergie. L'Institut a eu pour souci de construire une carte des formations cohérente par filière (CAPET et CAPLP2 en Economie - Gestion et en Génie électrique), ce qui permet en outre d'organiser des cours communs puisque les épreuves du concours sont presque identiques en CAPET et CAPLP2. De ce fait, l'ensemble des étudiants préparent les deux. A Alençon, il est envisagé d'ouvrir une filière Génie mécanique (CAPET et CAPLP2) en recrutant les étudiants issus des DUT - BTS d'Alençon et ceux issus du Cycle de formation niveau ingénieur du pôle universitaire de Cherbourg. Dès lors, la création de la filière Génie mécanique permettrait d'ouvrir un CAPET de technologie à multiples options.

Le corps professoral permanent à l'IUFM dans ces matières est quantitativement limité. En Génie électrique un seul maître de conférences a été nommé, qui n'enseigne que 120 heures dans l'institution. De même, en Sciences économiques on ne trouve qu'un seul directeur d'études, à mi-temps à l'IUFM. L'organisation des filières est assurée en Economie et gestion par un professeur de lycée en délégation rectorale, et dans les autres formations, par des professeurs de lycée professionnel à temps partiel. L'encadrement est donc essentiellement assuré par des enseignants travaillant en heures complémentaires ou partiellement déchargés, provenant de lycées et de collèges (en particulier le lycée de Bayeux), ou d'universités (Orléans). La faiblesse de l'encadrement par des permanents IUFM entraîne ainsi un éclatement des sites de formation préjudiciable à la cohérence de l'année universitaire et crée des difficultés de fonctionnement, par exemple l'inadaptation des cours de comptabilité organisés pour le CAPET et utilisés pour la préparation du CAPLP2.

La situation concernant les relations avec l'université pour les formations disciplinaires est très contrastée suivant les secteurs. En Economie et gestion, on constate comme partout ailleurs le manque de formation appropriée à la bivalence au niveau de la licence. A Caen plus particulièrement, les relations sont bien organisées en Génie électrique du fait de l'existence d'un enseignant-chercheur dans la discipline et de l'action du directeur-adjoint responsable du secteur, qui a d'autre part assuré en ce domaine un contact étroit avec le corps d'inspection.

Si l'on raisonne sur l'ensemble des inscrits aux CAPET et CAPLP2, les résultats aux concours montrent que les étudiants sont tous reçus à l'un ou l'autre concours. Dans les domaines Economie et vente, les étudiants ressentent fortement le manque de professeurs attachés à temps plein à l'Institut, qui induit une trop faible interaction avec les formateurs, parfois un défaut d'organisation des formateurs entre eux (absence de communication entre les trois enseignants de Comptabilité), ainsi qu'un nombre insuffisant d'heures de formation (trop faible préparation à l'oral). En Mathématiques-Physique et en Lettres-Histoire en revanche, la situation semble meilleure. La diversité des situations nécessite donc, de la part de la direction, une mise à plat des structures et des résultats afin d'envisager des améliorations.

L'engagement de l'IUFM dans le secteur des formations techniques devrait permettre de remédier progressivement aux difficultés, en particulier pour la construction d'une équipe de formateurs permanents. Le Ministère devrait tenir compte, dans les créations d'emplois, de cette mission confiée aux IUFM.

. Les formations scientifiques

Une remarque préalable s'impose concernant le diplôme requis pour préparer les concours. Conformément à la réglementation, seule la licence est exigée, mais l'on trouve parmi les étudiants de première année des titulaires d'une maîtrise, d'un DEA, d'un DESS ou d'une thèse. Dans certaines disciplines comme les Sciences de la vie, être titulaire d'une licence ne suffit pas pour préparer le CAPES avec de bonnes chances de succès. Par ailleurs, l'hétérogénéité des publics rend plus difficile une préparation cohérente et adaptée à tous.

La préparation des CAPES et des CAPLP2 s'appuie largement sur les forces et les moyens de l'université de Caen, et les questions de capacité d'accueil sont gérées en bonne harmonie. Comme ailleurs cependant, les enseignants-chercheurs qui s'y investissent sont pour la plupart déjà avancés dans leur carrière. Leur nombre limité, leur remplacement problématique et la spécificité des enseignements qu'ils dispensent pour les concours risquent à terme de rendre critique le fonctionnement des préparations, sauf à entériner la tendance actuelle à recruter des PRAG. Des formations comme le CAPES de Sciences physiques ou celui de Sciences de la vie et de la terre attirent peu les enseignants-chercheurs car les activités pédagogiques expérimentales, dont le poids est important, sont peu valorisées dans leur carrière. La situation diffère en Mathématiques dans la mesure où les concours de recrutement de l'enseignement secondaire représentent un débouché important des étudiants de licence. Les cours magistraux sont effectués à 50% par des universitaires, les enseignants du second degré se consacrant plus spécialement à la préparation aux épreuves professionnelles et à l'oral.

Le CAPLP2 Mathématiques-Sciences physiques est attractif du fait de l'attribution d'un nombre important d'allocations (27 candidats actuellement) et d'un taux de réussite satisfaisant pour un concours réputé difficile (38 % de reçus en 1995 contre 18,5 % à l'échelle nationale). On note cependant une concurrence entre CAPES et CAPLP2, un certain nombre d'étudiants se présentant prioritairement au CAPES, et par défaut au CAPLP2.

Dans les disciplines expérimentales, les étudiants soulignent l'inadéquation de certains programmes d'enseignement, ce qui résulte, selon eux, d'une mauvaise connaissance du concours et d'un manque de motivation de la part des enseignants-chercheurs, notamment en Biologie. Cette situation devrait s'améliorer dès l'année 1996-1997 du fait d'une redéfinition de l'équipe pédagogique négociée entre l'IUFM et l'université. En Biologie et Géologie, les étudiants rappellent également la nécessité d'arrêter un planning des cours qui leur permette d'organiser leur travail.

L'organisation des enseignements pratiques n'est pas sans poser des problèmes, en raison de l'insuffisance des moyens matériels en Physique-Chimie et de la lourdeur de gestion des travaux pratiques (TP). Une bonne collaboration avec les établissements d'enseignement secondaire est donc primordiale : des conventions fixent les modalités de la mise à disposition de matériels pour le CAPES de Physique appliquée et le CAPLP2, ainsi que la participation d'enseignants et de personnels de soutien. On soulignera la fragilité d'une situation qui repose sur une relation contractuelle entre l'IUFM et les chefs d'établissement. Malgré les bonnes volontés réciproques, la formation est géographiquement très éclatée.

Dans le cadre des modules de Techniques d'information et de communication, on note des actions de sensibilisation à l'informatique en Biologie, en Physique-Chimie et en Mathématiques, quelques enseignements assistés par ordinateur (EXAO, modélisation), ainsi que l'utilisation de l'audiovisuel pour la préparation des leçons. La création d'une salle de ressources multimédia est en projet.

Le remaniement de la formation générale permettra sans doute de mieux articuler celle-ci avec le terrain et la formation disciplinaire, et d'apporter davantage de cohérence et de continuité à l'ensemble de la formation des PLC2. Les stages sont vécus de manière très positive dans leur diversité : le stage en début de première année permet de mieux affirmer la motivation ; en seconde année il fait découvrir véritablement le métier d'enseignant. Son impact est variable en fonction du degré d'autonomie du stagiaire et de la personnalité du tuteur.

Malgré les difficultés évoquées, dont certaines ne sont pas spécifiques à l'IUFM de Caen, l'Institut est présenté positivement par les enseignants qui soulignent son rôle dans le redémarrage des formations et leur consolidation, et par les étudiants qui jugent la structure et les objectifs globalement satisfaisants.

Un point doit être évoqué ici concernant les titulaires d'une maîtrise admis au CAPES et désireux de passer l'agrégation : il leur est difficile de concilier le stage en responsabilité et la préparation au concours. Le jury accepte parfois un report de stage d'une année. Dans le cas contraire, le problème peut être réglé par des autorisations d'absence, ce qui n'est guère souhaitable.

Le concours de conseiller principal d'éducation (CPE)

La formation de première année s'organise comme suit :

Activités de formation 1ère année	Volume horaire
1) Enseignements obligatoires pour tous dont : préparation et exploitation des stages	175 12
2) Enseignements obligatoires à option Formation continue	30
3) Entraînement aux épreuves des concours - aux épreuves écrites - aux épreuves orales, dont épreuve sur dossier	32 13
Total	250
4) Stages stage de sensibilisation stage de pratique accompagnée	9 12
Total stages	21

Du fait de l'abondance des demandes et de la diversité des disciplines, la sélection des candidats ne se fait actuellement que sur dossier. Il n'est pas sûr que ce mode de recrutement permette d'évaluer efficacement les aptitudes nécessaires au métier de conseiller principal d'éducation, telle l'aptitude au travail d'équipe, à la médiation ou à la négociation. Il serait donc souhaitable de compléter l'examen des dossiers par des entretiens qui se tiendraient dans le cadre de commissions mixtes rassemblant des CPE, des chefs d'établissement, des professeurs... La participation de l'IUFM, dans le cadre de l'université, à un module de sensibilisation aux aspects de la vie scolaire paraît de nature à diriger vers cette formation des étudiants ayant mûri leur projet professionnel. L'idée doit en être encouragée.

Le fait que la formation des CPE soit assurée par un large éventail de formateurs (CPE, universitaires, chefs d'établissement, administratifs) est un point à souligner et à encourager.

La durée actuelle du stage de pratique accompagnée est insuffisante pour permettre de lier l'approche théorique à la connaissance progressive du terrain. Cette question mérite d'autant plus d'attention que l'institution du suivi de chaque stagiaire par un conseiller tuteur est un point fort à encourager : le rôle du tuteur serait sans doute plus efficace si l'étudiant passait davantage de temps dans l'établissement.

Devant les difficultés créées par la mise en place de la nouvelle organisation du concours, l'équipe a cherché et proposé des réponses intéressantes. Le souci manifesté pour l'entraînement aux techniques de l'écrit, mais aussi aux contraintes de l'entretien va dans le sens des observations faites par les présidents des jurys.

L'hétérogénéité des publics de seconde année (ex-CPE1, candidats libres entrant directement en seconde année, stagiaires extérieurs à l'académie de Caen, stagiaires issus du concours interne) rend difficile l'articulation entre les deux années de formation et multiplie les risques de redites.

Activités de formation 2ème année	Volume horaire
1) Enseignements obligatoires pour tous dont :	180
- préparation et exploitation des stages	12
- encadrement du mémoire professionnel	60
2) Enseignements obligatoires à option	102
Total	282
3) Stages	
stage de pratique accompagnée	40
stage en entreprise	60
stage en responsabilité	480
Total stages	580

Les réponses proposées par l'IUFM de Caen en matière d'organisation témoignent du souci de résoudre certaines difficultés :

- la formation est individualisée, avec notamment des possibilités de dispense ;
- une partie significative du programme est établie en début d'année avec les stagiaires ;
- des actions collectives sont envisagées pour permettre à chaque stagiaire d'être à la fois formé et formateur en fonction des compétences acquises antérieurement ;
- l'équipe de formateurs, constituée de professionnels et d'universitaires, apporte une approche à la fois distanciée et proche du terrain.

Une des difficultés concerne la formation commune qui recoupe plus que pour les autres disciplines la formation générale des CPE. Il est essentiel que le futur CPE, membre d'une équipe d'établissement, mette à profit son passage à l'Institut pour aborder de concert avec les enseignants les questions relatives à son métier.

3 - Les Techniques d'information et de communication (TIC)

Sous ce vocable sont regroupés l'informatique et l'audiovisuel. Quatre instituteurs (3 à Caen, 1 à Saint-Lô) sont en charge des laboratoires correspondant à ces formations. L'IUFM ne dispose pas d'un ensemble suffisant de formateurs spécialistes en ces matières. De ce fait, l'ensemble des stages de TIC est assuré par des enseignants de disciplines variées (mathématiques, EPS, physique...) initiés aux techniques informatiques. Il manque également d'ingénieurs d'études, d'assistants ingénieurs et de techniciens de type MRBT (mécanicien réparateur Bureautique télématique) qui pourraient se charger de la maintenance du matériel et des logiciels.

Cependant l'IUFM a su mettre en place en peu d'années, à Caen du moins, un ensemble de moyens permettant d'élaborer une politique de formation dans le domaine des TIC. En

informatique, il existe quatre salles à Caen, dont une pourvue d'équipements multimédias, une salle à Saint-Lô et une salle à Alençon, toutes équipées de logiciels de traitement de texte et de PAO. Pour l'audiovisuel, chaque site dispose d'un centre de ressources équipé de magnétoscopes de montage, de caméra vidéo, de téléviseur...

Depuis deux ans, la formation aux TIC a disparu de la formation commune et générale et se trouve désormais organisée au sein des filières de formation. Premier et second degrés sont organisés différemment. Dans le premier degré, la cellule de formation se sent en situation de maîtrise d'œuvre. Elle s'est fixé pour but de donner une formation de base à l'ensemble des étudiants et des stagiaires par des cycles obligatoires, courts et denses, adaptés aux connaissances de chacun, dans le domaine de la bureautique et du traitement de texte - ce qui doit fournir les outils nécessaires à la réalisation technique du mémoire et/ou du dossier. Elle aborde aussi, en seconde année de formation, la question de l'utilisation de l'outil informatique dans les différentes disciplines. La liaison de l'équipe permanente avec les formateurs des disciplines du second degré est beaucoup plus faible, voire inexistante. La cellule de formation fait office de centre de ressources. Les formations en informatique de type disciplinaire sont ainsi organisées dans les filières. Certaines fonctionnent correctement (mathématiques, biologie...), d'autres sont très peu structurées en ce domaine. D'autre part, certaines disciplines utilisent le centre de ressources de la MAFPEN au CRDP ou ceux de lycées bien équipés.

En vue de renforcer la cohérence de l'organisation et d'imposer une vision prospective et plus dynamique des TIC, il conviendrait de regrouper ces enseignements, d'engager un responsable pour l'ensemble de ces formations et de développer des recherches sur l'utilisation du support informatique et audiovisuel dans l'enseignement. D'autre part, il est nécessaire de prévoir dans les prochaines années des investissements récurrents pour moderniser les installations.

4 - Le mémoire professionnel

Le mémoire professionnel apparaît comme un élément structurant de la formation de seconde année dans la mesure où il doit permettre d'articuler théorie et pratique, aspects disciplinaires et généraux de la formation et du métier, et de mettre en évidence le rôle de l'écriture dans l'analyse des pratiques. Dans les faits, ces objectifs ne sont pas toujours atteints car le mémoire professionnel est un genre nouveau, autant pour les stagiaires que pour les formateurs. Sa différenciation d'avec un mémoire de recherche n'est pas toujours bien établie. La rédaction est souvent vécue comme une surcharge dans le cadre de contraintes lourdes de calendrier, mais son rôle formateur est en général reconnu a posteriori. Les enseignants dirigeant les mémoires sont parfois déçus de leur niveau, mais reconnaissent que le processus d'élaboration est au moins aussi important que le résultat. La publication des meilleurs mémoires dans des revues professionnelles devrait être encouragée.

Le fait que les agrégés stagiaires - qui dépendent, pour l'évaluation de leur année de formation, de l'Inspection et non de l'IUFM - n'aient pas l'obligation de faire de mémoire professionnel est source de vives tensions. Nombre de formateurs jugent cette différence de statut insupportable et dénoncent en outre le "parisienisme" de certains stagiaires issus de la région parisienne.

Actuellement les principales difficultés semblent résider dans la formation des directeurs de mémoire, l'implication des formateurs de terrain et le choix des sujets par les stagiaires. L'organisation de séminaires de suivi de mémoire associant les différents interlocuteurs et les stagiaires est une solution prévue pour progresser. Par ailleurs, une commission spécifique a réfléchi sur le contenu du mémoire, sur son pilotage et son évaluation en tenant compte de la diversité des situations et des formations. Une réflexion coordonnée entre les diverses disciplines a été engagée pour tenter de définir une unité de traitement de l'ensemble des stagiaires sur cet aspect central de leur formation. Des idées générales ont été dégagées concernant l'organisation annuelle du mémoire, l'autonomie du stagiaire dans le choix du sujet, l'utilisation du CDI, le contenu didactique, l'encadrement des stagiaires, la soutenance, la place du mémoire dans la validation.

5 - L' AIS

La formation au CAPSAIS est une formation complémentaire qui s'adresse à des enseignants du premier degré ayant au moins trois années d'expérience professionnelle. Elle assure en deux ans la préparation au diplôme permettant d'enseigner dans les classes spécialisées, dans l'option correspondant à celle choisie pour la formation. Pour l'IUFM de Caen, il s'agit actuellement des formations D et E.

L' AIS est présente dans les différentes formations de tous les stagiaires du premier et du second degrés, des CPE et des documentalistes. Elle assure ainsi 24 heures dans la formation générale des PE2 et 12 heures pour les PLC2 et CPE.

III - L'articulation avec les établissements et les écoles

Les approches de formation sont très différentes d'un centre à l'autre, ce qui résulte moins d'une politique académique favorisant l'autonomie que du poids des situations départementales. La direction a conscience des difficultés de la situation et l'harmonisation ne sera guère aisée.

1 - Le premier degré

La première année

Les stages des PE1 sont pilotés à l'échelle académique en ce qui concerne les contenus et l'organisation générale. Ils se répartissent en :

- 2 semaines de stage d'observation, dont
 - . 1 semaine de sensibilisation sur les thèmes "L'école et son environnement" et "Etre enseignant en 1995" ;
 - . 1 semaine sur le thème "Qu'est-ce qu'enseigner? ou Enseigner et apprendre" ;
- 2 semaines de stage de pratique accompagnée.

Suivant les centres, les instituteurs maîtres formateurs (IMF), dont le nombre est insuffisant dans les trois départements, assurent l'encadrement d'une partie de ces stages, l'autre partie étant confiée aux maîtres appartenant au réseau. Ce réseau de classes est important : il compte, par exemple, 56 classes en maternelle et 83 en primaire pour le Calvados. L'encadrement des stages est effectué avec rigueur, la préparation et le bilan sont clairement prévus dans le programme. Quelques initiatives intéressantes ont été développées : une information des maîtres d'accueil est prévue dans le plan départemental de formation du Calvados et il serait judicieux d'y associer les IMF qui en ont exprimé le souhait ; on soulignera la clarté du dossier de rentrée remis aux formateurs et élaboré par le coordonnateur et le secrétariat pédagogique.

Les deux semaines de stage d'observation répondent à deux types d'objectifs. La première, prise de contact et sensibilisation, sert à "lancer" l'année. La seconde vise plus directement à préparer l'épreuve sur dossier. Si Caen a ménagé la possibilité de visites par les formateurs au cours du deuxième stage, Saint-Lô n'a pu faire de même, sans doute faute de moyens. Il serait cependant utile de généraliser cette pratique.

Les stages de pratique accompagnée durent deux semaines et permettent à chaque étudiant de voir deux cycles au moins dans l'année, en articulation avec le stage d'observation. Ces stages sont encadrés par deux journées de préparation et une journée bilan. Deux demi-journées de préparation se passent dans l'école pour prendre connaissance du terrain. Elles sont reprises par deux demi-journées à l'IUFM, ce qui permet de définir clairement un projet pédagogique.

Quelques points restent délicats. La visite du tuteur, qui doit être systématique, est trop souvent perçue par les maîtres d'accueil comme un jugement sur l'organisation de leur classe. Par ailleurs reste posé le problème de la rémunération des maîtres d'accueil, non spécifique à l'IUFM de Caen.

La deuxième année

Le schéma d'organisation des stages PE2 retenu au centre de Caen est le suivant :

- participation en petits groupes à la semaine de rentrée dans une école ;
- 3 semaines de stage de pratique accompagnée dans une classe d'école élémentaire ;
- 1 semaine et demie de stage de pratique accompagnée en maternelle ;
- 2 fois 4 semaines de stage en responsabilité.

L'idée de faire participer les stagiaires à la semaine de rentrée est intéressante car c'est un moyen de préparer la prise de fonction de l'année suivante. Pour les stages de pratique accompagnée, un contrat clair est passé avec les tuteurs pour arriver à la conduite d'une journée complète de classe en passant par la prise en charge de séquences. Le stage de pratique accompagnée en maternelle s'intègre dans un module de formation. Saint-Lô, pour sa part, a fait le choix d'organiser quatre journées filées liées à l'option. Deux problèmes restent actuellement sans réponse : celui de la formation sur le terrain à l'AIS, dans la mesure où, en dépit de la réglementation, nombre de stagiaires risquent d'être nommés en première affectation dans des classes spécialisées ; celui des entrants directs en seconde année qui n'ont pas bénéficié de la formation de première année. Sans doute conviendrait-il de réfléchir à une autre organisation de la formation pour cette dernière catégorie de stagiaires.

Les centres ont fait des choix différents pour le calendrier du stage en responsabilité : à Saint-Lô, le premier stage a lieu en janvier-février, ce qui permet une remédiation en cas de difficulté ; Caen l'organise plus classiquement en mars-avril. Le suivi du stage est effectué par les IMF, les tuteurs et l'IEN, qui ont tous pour souci d'opérer une distinction claire entre visite formative et visite évaluative.

On évoquera ici quelques difficultés, tout en soulignant la cohérence et la clarté de conception des stages qui permettent d'assurer une réelle continuité entre les deux années de formation et répondent de manière satisfaisante aux nouvelles directives sur l'école, notamment l'organisation par cycle :

- la date du second stage laisse en fin d'année un temps libre qu'il faudrait mieux utiliser pour enrichir la formation ;
- un certain nombre de professeurs stagiaires connaissent des difficultés d'accueil, voire d'intégration dans le projet d'école ;
- le fait que les cours d'EPS, de musique et de dessin soient assurés par des intervenants extérieurs ne permet pas toujours aux stagiaires d'enseigner dans ces disciplines ;
- l'organisation des stages n'est pas toujours aisée dans les disciplines scientifiques, surtout en Sciences expérimentales où la culture scientifique des maîtres d'accueil est souvent insuffisante et inégalement valorisée selon la place que lui accordent les IEN ; la qualification, voire la surqualification des stagiaires dans leur secteur disciplinaire d'origine, peut entraîner également un décalage difficile à gérer avec le maître de stage : ce problème pourrait être résolu par des actions de formation continue ;
- enfin, la question de la formation à l'apprentissage de la lecture et à la prise en charge d'un CP a été mise à l'étude ; il serait utile d'engager sur ce point une réflexion inter-IUFM.

L'IUFM de Caen a également mis en place un stage d'accompagnement du premier poste, initiative particulièrement bienvenue. La réflexion actuellement menée par les IMF laisse augurer d'une évolution très positive qui corrigera quelques imperfections. Les PE2 sortants se voient offrir dès leur première année 3 fois 2 jours de complément de formation, aux mois d'octobre, de décembre et de février. En 1995-1996, la formation a été assurée par les IMF et les conseillers pédagogiques de circonscription à partir des demandes des stagiaires. Ces derniers ont été regroupés en fonction des cycles ; l'IUFM a également organisé une semaine regroupant les professeurs nommés sur un poste d'enseignement spécialisé. Dans l'ensemble le bilan apparaît positif.

Quelques pistes ont été envisagées pour améliorer encore cette action : l'intervention des professeurs d'IUFM ; la mise en place d'un groupe de pilotage ; la concertation et la co-intervention pour répondre aux difficultés transdisciplinaires ; enfin, la création d'une permanence d'IMF. Celle-ci existe déjà à Caen : les instituteurs maîtres formateurs disposent d'un bureau situé à proximité des locaux de l'administration et d'accès facile. Un cahier de questions donne aux stagiaires la possibilité de formuler leurs demandes par écrit avant les entretiens. Cette permanence remporte un réel succès et son principe pourrait être étendu avec profit aux autres centres (à Saint-Lô existe une permanence qui ne fonctionne que de manière ponctuelle). Par ailleurs, la collaboration entre l'IUFM, les IA et les IEN ne saurait être que bénéfique et faciliterait l'adaptation des nouveaux enseignants.

2 - Le second degré

La première année

En 1994-1995, l'IUFM de Caen a placé 636 étudiants en stage dans 104 établissements du second degré. L'affectation est faite par l'IUFM, les lieux d'affectation étant souvent déterminés par les relations personnelles des responsables de formation. Les objectifs du stage sont clairement identifiés : pour l'un, la préparation à l'épreuve sur dossier ; pour l'autre, une transition vers la prise en charge d'une classe en seconde année. Ce dispositif semble lourd pour les lycées et collèges, dans la mesure où les établissements n'ont pas réussi à s'adapter aux exigences de la formation : l'accueil et le suivi sont des fonctions non encore développées dans les établissements du second degré. Le travail pour y parvenir est en cours.

En raison de la diversité d'approche des jurys du CAPES à l'égard de l'épreuve sur dossier, chaque discipline a choisi une organisation et un calendrier de stage différents. La Biologie, par exemple, a fixé une semaine de stage en janvier et une semaine après l'écrit, tandis que les stagiaires d'Economie et de gestion effectuent une semaine de stage en avril. Le stage de pratique accompagnée, dont le jury du CAPES ne fait pas une obligation, est toutefois obligatoire à Caen.

Parmi les points à améliorer, on relèvera les suivants :

- la collaboration avec les établissements deviendrait sans doute plus efficace si le rectorat et l'IUFM travaillaient, avec les IPR, à l'idée d'un réseau d'établissements ou de formateurs ;
- il serait intéressant de systématiser les rencontres entre formateurs de l'IUFM et professeurs d'accueil.

La deuxième année

Les supports d'affectation pour le stage en responsabilité sont pris sur les moyens de l'académie, sauf pour les PLP2, les CPE et les stagiaires du CAPES de Documentation. Cette situation comporte quelques conséquences regrettables : une connaissance trop tardive des moyens et des affectations par le Ministère ; un manque de suivi dans le travail avec les conseillers pédagogiques puisque les supports changent ; une inadéquation entre les besoins de la formation et certains supports, en dépit des efforts des IPR et du rectorat pour proposer les supports les mieux adaptés à la formation.

Les enseignants soulignent la difficulté d'organiser les stages dans le respect de l'ensemble du cahier des charges. L'IUFM ne prévoit qu'une seule visite par un formateur de l'Institut, ce qui est insuffisant : il faudrait organiser au moins deux visites, de sorte que l'une soit clairement formative, l'autre clairement évaluative. Le formateur devrait d'ailleurs avoir la possibilité d'effectuer d'autres visites en cas de difficultés particulières du stagiaire. Toutes les disciplines organisent désormais une rencontre annuelle entre formateurs et conseillers pédagogiques. Ces rencontres, qui permettent de fixer des objectifs et de connaître les exigences de chacun, ne peuvent qu'être bénéfiques aux stagiaires, qui gagneraient d'ailleurs à y être associés.

Bien articulés avec le stage en responsabilité, les stages de pratique accompagnée permettent aux stagiaires d'élargir leur vision des établissements. Un équilibre est réalisé entre lycée et collège.

Les stages en entreprise, obligatoires pour tous les professeurs de l'enseignement technique, technologique, professionnel, diffèrent dans leur durée et leur calendrier :

- secteur industriel : 5 semaines (novembre/décembre) ;
- secteur économique : 4 semaines (novembre/décembre) ;
- enseignements généraux : 4 semaines + 1 semaine dans les ateliers du LEP.

Les stages font l'objet d'une préparation spécifique et d'un bilan.

La direction et le corps professoral ont à l'évidence beaucoup travaillé la question du stage, notamment pour les formations générales bivalentes de PLP. Dans ces disciplines (Lettres-Histoire, Lettres-Langues), le stage industriel apparaît comme un élément essentiel permettant

au futur enseignant de prendre conscience de la spécificité de sa fonction dans un lycée professionnel. Le stage est d'ailleurs précédé d'une insertion d'une semaine dans un atelier de lycée professionnel. Le stage lui-même vise à situer la formation générale dans un contexte professionnel, à permettre d'identifier les connaissances que devra posséder un élève pour exercer son métier dans une entreprise. Dans la mesure du possible, le stage est organisé dans une entreprise accueillant des élèves en formation professionnelle.

Les enseignants des disciplines techniques, en particulier ceux des lycées professionnels, produisent des diplômés qui seront directement embauchés par les entreprises. Il est donc essentiel que ces enseignants apprennent à intégrer les relations industrielles dans leur activité de professeur. De plus, il conviendrait de favoriser les étudiants ayant eu, avant ou après leur licence (DUT, BTS ou travail en entreprise), une expérience en milieu industriel.

Concernant les formations disciplinaires des CAPET et des CAPLP2, les stages industriels à l'IUFM de Caen ont pour but de faire émerger la capacité du stagiaire à définir un objectif de stage pertinent pour son futur métier et à tirer de son expérience en entreprise des éléments qu'il puisse réinvestir dans sa pratique pédagogique. Le stage est suivi de la rédaction d'un rapport écrit et d'une présentation orale, ainsi que d'une réflexion commune sur les problèmes rencontrés. Le temps accordé aux stages industriels a été volontairement réduit ; il peut sembler insuffisant, au moins pour les formations disciplinaires. Il conviendrait en outre de systématiser les visites de formateurs de l'Institut au cours du stage.

Les CPE

L'Institut a choisi d'organiser le stage en entreprise des CPE dans le cadre d'un projet collectif, initiative intéressante et novatrice visant à faire connaître au CPE le monde économique et de l'emploi, et non pas seulement le monde du loisir. Toutefois les objectifs n'apparaissent pas toujours clairement. C'est à l'heure actuelle un point qui mérite réflexion.

En ce qui concerne le stage en responsabilité, on relèvera trois difficultés importantes, mais qui ne sont pas particulières à Caen :

- les lieux d'affectation ne tiennent pas toujours compte de la notion d'établissement comme lieu de formation ; s'y ajoutent des difficultés géographiques, notamment une distance trop éloignée de Caen ;
- le rôle du conseiller pédagogique par rapport à l'équipe du Centre reste à définir plus clairement ;
- Les visites dans l'établissement restent difficiles car l'évaluation du stagiaire met parfois en cause des fonctionnements d'établissement.

Il convient de poursuivre le travail entrepris avec le rectorat pour élaborer une politique à long terme d'affectation des stagiaires en y associant le plus possible l'IPR Vie scolaire et en travaillant à l'organisation d'un réseau. On pourrait ainsi constituer un corps stable de conseillers pédagogiques et d'établissements supports. L'accueil des stagiaires ne peut résulter que de la volonté d'un groupe d'établissements avec lequel on aura clarifié le statut de CPE en formation. L'évaluation du stage, plus que pour d'autres disciplines, devra tenir compte des conditions d'affectation et de fonctionnement du stagiaire.

Complément du précédent, le stage de pratique accompagnée doit permettre aux stagiaires de compléter leur connaissance du terrain. Il serait utile qu'existe un "vivier" offrant une possibilité de choix aux stagiaires en fonction de leurs besoins et de leurs acquis.

Quelques suggestions peuvent être faites concernant la formation des CPE, certaines reprenant d'ailleurs des projets en cours :

- l'équipe doit travailler à la formation des formateurs ;
- la recherche doit être développée ;
- sans doute serait-il opportun de créer un lieu de travail bien identifié dans l'IUFM, avec l'idée d'en faire un lieu ressources pour tous les CPE de l'académie.

IV - La recherche

L'organisation de la recherche constitue l'une des préoccupations majeures du directeur de l'IUFM de Caen. Le recensement des personnes impliquées (plus d'une trentaine) et des sujets abordés a mis en évidence le nombre important et la diversité des orientations de recherche (la didactique des disciplines, le mémoire professionnel, l'alternance, la compréhension mathématique, etc.). Cette situation résulte de l'activité d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs du corps professoral permanent, mais aussi de nombreux enseignants du second degré. On compte en effet sept thèses de doctorat en cours et deux DEA, préparés pour l'essentiel par des agrégés. La plupart des disciplines sont représentées, avec cependant une faiblesse notable dans le domaine des disciplines technologiques. Cet ensemble riche, mais trop éparpillé, ne donne pas à l'IUFM une lisibilité suffisante dans la mesure où les recherches sont effectuées sous le sceau d'institutions variées : universités de Lille, de Paris ou de Caen, IREM, INRP...

Consciente de ce risque de dispersion, la direction a cherché à fédérer l'ensemble des travaux afin de tenter de dégager une politique de recherche propre à l'IUFM. Un bureau provisoire a été constitué, une semaine d'échanges organisée, une publication lancée (*Actes de la recherche à l'IUFM*). Le Comité de lecture de la commission recherche du CSP doit donner son aval pour la publication des travaux qui lui sont soumis. Il est souhaitable que, par sa composition, il soit indépendant de la direction et que les critères retenus pour la publication soient explicités. De plus, la commission recherche a favorisé la mise en place d'un Comité scientifique de promotion et d'évaluation des projets de recherche, en liaison avec l'université de Caen, l'INRP et les IUFM du Grand Ouest, en particulier Nantes, Orléans et Tours. Ce comité comprend : 5 membres de droit (le directeur de l'IUFM, le directeur-adjoint chargé des relations avec l'université, le président du CSP, un représentant du CA, un représentant du CAFPEN), 5 membres extérieurs (le directeur de l'IREM de Caen, le président de la Maison de la recherche en sciences humaines de Caen, des enseignants-chercheurs s'occupant de didactique des disciplines), les membres de la commission recherche du CSP. Une demande de reconnaissance d'un programme pluridisciplinaire de recherche en didactique des disciplines a été inscrit dans le volet recherche du projet de contrat quadriennal en collaboration avec la Maison de la recherche en sciences humaines de Caen.

Ce travail de définition d'un champ spécifique de la recherche à l'IUFM de Caen, particulièrement en didactique, s'accompagne d'une réflexion sur la place des enseignants-chercheurs dans l'Institut, et sur les perspectives de carrière qui leur sont offertes : la didactique, en effet, est difficilement reconnue par les disciplines mères au sein des composantes universitaires, ce qui peut se traduire par de lourds handicaps de carrière.

V - Le service de documentation

Le projet d'établissement souligne l'importance de la documentation à l'IUFM de Caen. A l'heure actuelle, il existe une grande disparité de moyens entre les trois centres, touchant les locaux, le fonds documentaire, le nombre de postes et la compétence des personnels. Si Caen et Saint-Lô apparaissent raisonnablement pourvus, Alençon présente une réelle "misère". La qualification des personnels est très inégale, résultant souvent d'une autoformation. Il n'existe pas d'emplois du corps des bibliothèques. Un logiciel d'informatisation a été choisi (PAPRIKA) mais ne fonctionne pas dans les trois centres, en raison notamment d'un manque de formation des personnels ; il n'est pas non plus complètement opérationnel. La mise en réseau entre les trois centres n'est pas encore effectuée, le cahier des charges n'étant pas rédigé. Ces divers problèmes qui entravent le fonctionnement des centres de documentation sont d'autant plus regrettables qu'il existe une collaboration très suivie avec le conservateur du SCD de l'université de Caen. Ces liens étroits permettent une politique efficace de répartition documentaire (ouvrages disciplinaires à l'université, professionnels et didactiques à l'IUFM) et pourraient constituer l'un des points forts de la documentation à l'institut.

L'inquiétude, voire l'exaspération qui entoure les questions de documentation à l'IUFM touche apparemment l'ensemble des centres, quoique de façon moins cruciale à Saint-Lô - peut-être en raison du soutien actif du Conseil général. L'amorce d'un dialogue ouvert et constructif doit permettre de faire évoluer la situation. Le projet d'établissement a défini des axes d'action pour lesquels il faudrait maintenant fixer des échéances, désigner un pilote chargé de suivre les différentes étapes de réalisation du projet, d'animer l'équipe académique et de proposer des décisions à la direction. Le directeur de l'Institut s'est actuellement chargé du dossier de la documentation, en attendant de confier cette responsabilité à un directeur-adjoint.

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Caen**

Quatrième partie

I - L'admission

Depuis sa création en 1991, l'IUFM de Caen a vu considérablement augmenter le nombre de candidats aux concours de l'enseignement. Entre 1991 et 1994, on note une multiplication par 3,5 des candidatures, avec une augmentation plus importante pour le premier degré (x 4,4) que pour le second degré (x 3). L'augmentation est très forte pour les CAPET (x 5), les CAPLP2 (x 6,4) et les CPE (x 8) (cf. chiffres-clés).

L'augmentation des candidatures a rendu nécessaire, lors de la campagne d'admission 1994, une régulation des flux d'étudiants dans certaines disciplines, en fonction du nombre de postes offerts au concours, des possibilités locales d'encadrement ainsi que des contraintes matérielles d'accueil dans des salles spécifiques. L'Institut a donc défini une capacité d'accueil maximale tout en établissant une liste complémentaire d'admission. L'organisation des recrutements, en effet, souffre de désistements imprévisibles de la part des étudiants. En cas de maintien des conditions actuelles (nombre de postes, possibilités d'accueil et d'encadrement, moyens financiers), l'IUFM a jugé raisonnable de stabiliser le flux d'entrée au niveau atteint à la rentrée 1994, c'est-à-dire à 2 000 étudiants et stagiaires, dont 600 du premier degré, et 1 400 du second degré (dont 1 000 en première année). Le recrutement des candidats au professorat des écoles se fait non pas à l'échelle de l'Institut, mais dans chacun des centres.

Les modalités d'admission sont les suivantes :

. Pour le premier degré:

- préférence est donnée aux étudiants de l'université de Caen et de la région à égalité de dossier ;
- la licence, ou un diplôme équivalent, doit être obtenue au plus tard au mois de juin précédant l'admission ;
- les licences sont classées (la hiérarchisation s'accompagne d'une recherche d'équilibre entre les groupes de disciplines) :
 - . licences maths et lettres
 - . toutes autres disciplines enseignées à l'école primaire (dont les sciences expérimentales)
 - . sciences de l'éducation, psychologie et sociologie
 - . toutes autres disciplines universitaires et équivalences de niveau
- l'expérience pédagogique ou éducative est l'un des critères importants retenus.

La qualité et la cohérence du cursus universitaire sont prises en compte.

Les modalités actuelles d'admission pour les PE ne permettent pas d'opérer une sélection suffisante des trop nombreux candidats. L'Institut a envisagé d'adjoindre à la sélection sur dossier des tests en mathématiques et en français afin d'effectuer un pré-tri des dossiers. En outre, ces tests devaient assurer un seuil minimum de connaissances en français et en mathématiques, dans la mesure où l'on constate un nombre croissant de notes éliminatoires aux épreuves d'admissibilité dans ces matières. Cependant, au terme d'une enquête sur les pratiques de tests dans d'autres IUFM, l'Institut a finalement renoncé à introduire ceux-ci dans la procédure de recrutement. La question des modalités d'admission pour les PE reste donc posée.

. Pour le second degré:

- licence en adéquation avec le concours préparé ;
- qualité du cursus universitaire ;
- admissibilité antérieure éventuelle ;
- préférence académique ;
- expérience pédagogique ou professionnelle (stage ou travail en entreprise pour les candidats au CAPET ou au CAPLP2).

Les conditions nationales de l'emploi envoient vers l'IUFM des candidats aux profils divers, parfois surdiplômés (sortant des grandes écoles, docteurs, titulaires de DESS). Ils ne font pas l'objet d'une préférence systématique et le recrutement résulte d'un panachage entre les différents profils. La question de fixer des quotas pour les titulaires de la licence a été posée. Actuellement l'IUFM de Caen a choisi de ne pas favoriser les diplômés au-delà de la licence et de valoriser les expériences antérieures d'enseignement et d'encadrement de jeunes.

L'obsession de la réussite au concours et la difficile articulation entre formation disciplinaire et qualification professionnelle conduisent à biaiser les conditions du recrutement en utilisant des critères essentiellement académiques, surtout lorsque le concours est réputé difficile et pointu (expertise comptable). Les étudiants expriment le souhait que les modalités de recrutement soient affinées par un entretien de motivation.

Nombreux sont les étudiants qui expriment leur désarroi face aux changements, annuels parfois, des modalités d'admission, notamment en ce qui concerne la valorisation des licences par discipline pour le premier degré. Ce phénomène n'est pas spécifique à l'IUFM de Caen. Dans la situation actuelle, ces variations interdisent aux bacheliers entrant à l'université d'orienter leur cursus en connaissance de cause s'ils souhaitent à terme préparer le CAPE, ce qui est d'autant plus regrettable que l'IUFM multiplie les actions d'information auprès des lycées et collèges ainsi qu'à l'université. L'absence de modules de pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement à l'université de Caen constitue sans doute un handicap qu'il serait bon de lever.

Le recrutement apparaît comme un point délicat pour les IUFM. La question de l'attribution des allocations suscite beaucoup de mécontentement. Les étudiants disent ignorer les critères et ne pas savoir si l'attribution est faite par l'université ou par l'IUFM.

II - Les résultats

1 - Les résultats aux concours

Les résultats en 1995 montrent un taux de réussite de 41% pour le CAPE et de 24% pour les concours du second degré, les résultats variant suivant les formations (22% de réussite pour le CAPES). Dans l'ensemble, les allocataires ont des résultats supérieurs à ceux des non-allocataires, excepté pour les CAPLP2 où les résultats sont voisins, de l'ordre d'un reçu sur trois (cf. chiffres-clés). Parmi les professeurs stagiaires inscrits en seconde année en 1994-1995, deux sur trois en moyenne sont issus de l'IUFM (celui de Caen ou un autre) où ils ont préparé les concours (cf. chiffres-clés).

2 - La validation de la deuxième année

Conformément à la réglementation, les éléments pris en compte pour la validation en fin de seconde année sont les compléments disciplinaires, les modules de formation générale et commune, le mémoire professionnel et le stage en responsabilité. Chacun de ces éléments doit faire l'objet d'une évaluation positive pour que l'année de formation soit validée.

Pour les PE2, les critères et les modalités d'évaluation de chaque module sont déterminés par contrat entre le formateur responsable et le stagiaire. La soutenance du mémoire professionnel se fait devant un jury constitué du directeur de mémoire et d'un autre formateur. Enfin, dans le cadre du stage en responsabilité, les stagiaires sont évalués par l'IEN de la circonscription, par un professeur de l'IUFM et par un IMF. Les trois comptes rendus d'évaluation sont joints au dossier du stagiaire. Une commission restreinte de l'IUFM, comprenant des IEN, des formateurs de l'IUFM et des IMF, étudie le dossier de validation de chaque professeur stagiaire, afin de soumettre son avis au directeur de l'Institut.

L'évaluation des PLC2 et des PLP2 est effectuée par des sous-commissions qui se prononcent sur la validation ou la non-validation du stage en responsabilité et des modules de formation. En revanche, la validation du mémoire professionnel relève de la commission de soutenance. Il existe une sous-commission par discipline, rassemblant un enseignant-chercheur représentant l'université, un IPR ou un IEN pour les PLP2, un formateur de l'IUFM et un chef d'établissement. Ces sous-commissions peuvent toutefois se réunir sans être complètes - tous les formateurs donnant leur avis écrit.

Etant donné la spécificité de la fonction des CPE, la composition de la sous-commission de validation est légèrement différente. Elle comprend un Inspecteur général de l'Éducation nationale en charge de la vie scolaire, un universitaire désigné par le président de l'université, un chef d'établissement, le coordonnateur de la formation et un conseiller pédagogique.

Lorsque le directeur de l'IUFM a tranché, les dossiers sont soumis à une commission disciplinaire académique, puis au jury académique qui délivre la titularisation. On note peu d'écart entre validation et titularisation (cf. chiffres-clés) : depuis trois ans, près de 100% des PE validés par l'IUFM sont certifiés et titularisés, de même que les stagiaires du CAPEPS et les CPE ; pour les CAPES, le pourcentage de titularisés depuis trois ans varie entre 96% et 99%.

En matière d'évaluation des stages sont soulignées l'absence de continuité dans le choix des conseillers pédagogiques et l'insuffisance des relations entre les formateurs et le terrain. Un suivi informatique des dossiers de stagiaires ainsi que la mise en place de réunions régulières contribueraient sans aucun doute à améliorer le dialogue entre l'Institut et les conseillers pédagogiques. Les contraintes de calendrier rendent parfois difficile l'évaluation de la compétence des stagiaires : le conseiller pédagogique remet son rapport intermédiaire en décembre et son rapport final en mars, ce qui semble trop rapide. S'y ajoute une perception variable des objectifs et de l'impact des rapports, entraînant une grande disparité de ces derniers. A l'heure actuelle, les conseillers pédagogiques semblent peu à l'aise dans leur double rôle de formateurs et

d'évaluateurs, ce qui tend à provoquer des difficultés de recrutement - d'autant plus que la question de leur formation n'est pas résolue.

Les différents corps d'inspection interviennent dans le choix des conseillers pédagogiques, l'organisation de la formation continue et disciplinaire et l'affectation des stagiaires du second degré selon les besoins des établissements. Les IPR jugent mineur leur rôle dans l'évaluation. Au sein des commissions auxquelles ils participent, ils sont amenés à donner un avis sur la base de critères mal définis, en particulier pour la formation générale et commune, et n'ont donc pas de poids réel sur les décisions de jury. L'impossibilité pour eux de connaître les stagiaires autrement qu'à travers leur dossier rend difficile leur rôle effectif, sauf à organiser une inspection de contrôle. Or les fonctions d'évaluation de la formation des stagiaires et d'inspection paraissent antagonistes.

Du point de vue des établissements, les difficultés viennent du nombre excessif de stagiaires, lequel n'est en outre connu que fort tard, rendant impossible toute prévision. L'inévitable improvisation qui en résulte incite les responsables d'établissement à privilégier la formation de leurs élèves au détriment de l'organisation des stages et pousse certains à souhaiter l'instauration de quotas de stagiaires. La pression des calendriers est rendue responsable de l'investissement inégal des chefs d'établissement dans le dialogue avec l'IUFM.

La procédure de validation et l'imprécision des critères suscitent de nombreuses critiques. Il apparaît clairement qu'il faut au préalable mieux définir les exigences du métier, mettre en place un référentiel commun permettant de créer une grille d'évaluation qui assurerait une cohérence entre les différents acteurs de la formation et homogénéiser les critères d'appréciation pour l'ensemble des stagiaires, en tenant compte du fait qu'actuellement les agrégés sont dispensés du mémoire professionnel. Définition et harmonisation apparaissent indispensables. Cependant la procédure est en train d'évoluer : ainsi la formation générale est désormais validée non seulement en fonction de l'assiduité, mais aussi de l'évaluation d'une production écrite.

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Caen**

Conclusions et recommandations

I - Conclusions

Le CNE a pu apprécier l'esprit de collaboration dans lequel s'est déroulée l'évaluation. Celle-ci a clairement été perçue comme un travail nécessaire de réflexion venant heureusement compléter - ou parfois déranger - les analyses développées dans le Projet d'établissement. Dès avant la fin de l'évaluation, la direction de l'Institut a pris des mesures visant à remédier à certaines faiblesses mises en lumière par les expertises.

L'évaluation intervient au terme de cinq années de mise en place. Les choix d'organisation faits au départ, à savoir rassembler les structures existantes et tenter de les faire évoluer ensemble sans les bousculer, ont conduit davantage à gérer les expériences acquises et les fonctionnements préexistants qu'à inaugurer un établissement nouveau. La question est actuellement de passer à une gestion prospective, plus politique, des différents objectifs pédagogiques.

L'IUFM de Caen devrait dans les années à venir consacrer une part importante de sa réflexion aux objectifs de la formation et parmi eux, à ceux de la professionnalisation. Le plan de formation, inclus dans le Projet d'établissement, doit être un projet pédagogique fédérateur, reconnu, accepté et mis en œuvre de façon à tirer le plus grand profit de cette richesse que constitue la diversité des formateurs et de leurs expériences. Cela permettrait peut-être de constituer le ciment d'une culture commune qui semble avoir du mal à s'installer à Caen. Les initiatives individuelles, quel que soit leur intérêt, ne sauraient pallier le fait que les formateurs, notamment, ne se connaissent pas suffisamment entre eux.

Les recommandations du Comité s'inscrivent dans cette nécessité de développer à l'IUFM de Caen une culture commune autour d'un projet pédagogique fédérateur - ce que doit être le plan de formation - qui préciserait les enjeux de la formation professionnelle dans sa dimension universitaire.

La motivation, la compétence et l'enthousiasme que le Comité a très largement rencontrés parmi les responsables, les formateurs et les personnels IATOS devraient en faciliter la réussite.

II - Recommandations

1 - Le gouvernement

Le choix initial du groupe de pilotage de fédérer les structures existantes ne facilite pas le fonctionnement du "réseau" : les centres coexistent sans réelles relations fonctionnelles et l'IUFM consiste dans une juxtaposition d'éléments. **L'organisation de l'équipe de direction devrait être revue** afin de mettre en place le projet pédagogique sans privilégier l'origine institutionnelle des personnes. Ainsi l'Institut gagnerait à redéfinir le contenu des missions de chaque responsable, en particulier pour les premier et second degrés, et pour l'animation de l'ensemble des centres.

L'IUFM apparaît comme une somme de savoir-faire sans inter-relations évidentes. Il manque **une instance de rencontre** (département, unité disciplinaire ou interdisciplinaire, etc...) pour permettre des échanges et des discussions entre les différents acteurs participant à la formation.

La convention avec l'université de Caen doit mieux définir les objectifs à atteindre, leur développement dans le temps en application du plan de formation et les dispositions prévues pour y parvenir (engagement des UFR, organisation pédagogique, dispositifs d'évaluation...). Cette convention pourrait être envisagée comme une sorte de contrat entre les deux établissements. La collaboration envisagée avec l'IUFM et l'université de Rouen pour créer une complémentarité d'enseignement est une initiative très positive, de même que la mise en place à Caen d'un conseil scientifique regroupant les IUFM de Caen, Nantes, Orléans, Tours.

2 - La gestion

L'organisation de la gestion est fragile en raison d'un manque de cadres A et d'un sous-encadrement général des services du siège de l'IUFM. Il faut un plus grand nombre de professionnels pour gérer l'informatique de gestion, la scolarité et le personnel. Le plan de "repyramidage" des emplois IATOS doit être poursuivi.

Il faut impérativement **recentrer les moyens sur les missions premières de l'IUFM** et abandonner ou réduire les moyens attribués aux fonctions annexes, pour récupérer des emplois.

Dans cette perspective, il serait essentiel que **l'administration centrale** accompagne, par exemple en anticipant sur de futurs départs à la retraite, la mise en place de cette phase de consolidation de l'IUFM, en facilitant le redéploiement ou la création de postes de formateurs, de postes administratifs ou techniques. Il est urgent que le Ministère réponde favorablement et rapidement aux demandes de transformations d'emplois sans imposer d'exigences trop coûteuses. La masse indiciaire de "repyramidage" des emplois IATOS pourrait être globalisée pour l'ensemble des IUFM afin de ne pas pénaliser les petits instituts et les moins bien dotés. En outre, il faut assurer, par création ou transformation, des emplois d'ITARF, nécessaires aux IUFM.

Le travail d'organisation et de clarification des missions de chacun doit être poursuivi au sein des services administratifs. Ainsi, il est urgent de nommer pour le centre de Caen, comme dans les deux autres centres, un cadre A responsable administratif et financier, de manière à distinguer les niveaux de responsabilité (institut et centres) et à définir mieux encore les missions et la place du secrétaire général et de l'agent comptable.

Une personne devrait avoir en charge la responsabilité transversale de la gestion de l'ensemble des moyens de formation de l'IUFM.

La création d'un **service académique de gestion de la scolarité** est indispensable au siège pour permettre une vision globale des moyens à mettre en œuvre et des priorités à retenir. L'absence de ce service conduit, faute de pouvoir définir une stratégie, à faire des constats a posteriori.

La mise en place d'une procédure budgétaire est primordiale pour déterminer a priori des enveloppes limitatives d'heures et de crédits à répartir, ce qui suppose, là encore, une vision transversale et non sectorielle des besoins. C'est une mesure urgente qui ne doit pas attendre la mise en place du matériel informatique adéquat. Il faudrait commencer par étudier l'incidence, au niveau académique, des décisions pédagogiques sur le volume des heures complémentaires et le coût des frais de déplacement et de stage et prévoir une procédure de contrôle. Les informations fournies par le logiciel GERICO peuvent aider à la constitution d'un tableau de bord académique permettant de rapprocher le coût de l'ensemble des maquettes de formation du potentiel disponible. Il est à noter que l'IUFM vient de mettre en place une commission du budget, ce qui est une des conséquences positives de l'évaluation et constitue un premier pas dans l'établissement de cette procédure budgétaire.

En résumé, les améliorations à apporter au gouvernement et à la gestion doivent traduire la préoccupation constante de faire vivre l'IUFM comme un établissement dont la mission essentielle est la formation professionnelle et dans lequel les centres sont totalement intégrés.

3 - La formation

Le plan de formation, qui met en œuvre la politique de formation de l'IUFM, doit présenter des objectifs clairs, ce qui suppose de définir un calendrier et des modalités d'application, de préciser les moyens attribués, de nommer des responsables chargés de l'application et de l'évaluation. Pour être atteints, ces objectifs devraient être suffisamment

limités et connus de toutes les personnes concernées (formateurs permanents et associés, intervenants extérieurs, personnel administratif, étudiants et stagiaires).

L'IUFM de Caen a mis particulièrement l'accent sur la difficulté que provoque la place du concours, à la fin de la première année. L'obsession de la réussite aux concours de recrutement pour l'enseignement rend plus difficile la mise en œuvre d'une dimension professionnelle en première année et nuit à la cohérence de la formation sur deux ans.

L'admission et la préparation aux concours de recrutement pour l'enseignement du second degré sont l'occasion de mesurer l'état **des relations entre l'université et l'IUFM**, ainsi que l'engagement des UFR. Que ce soit pour la création de préparations aux CAPET ou la redynamisation de préparations aux CAPES, la collaboration entre l'IUFM et l'université de Caen - Basse-Normandie s'est développée et approfondie. Ce cap doit être maintenu afin que peu à peu l'ensemble des universitaires qui participent à la préparation aux concours se sentent impliqués dans la politique de formation de l'IUFM et concernés par l'application de la convention qui lie les deux établissements. La nécessité s'en fait d'autant plus sentir pour l'IUFM de Caen que, dans certaines disciplines, il ne dispose pas de formateurs permanents.

Une attention particulière doit être portée aux **disciplines expérimentales** et aux enseignements pratiques pour lesquels il importe de maintenir une collaboration active avec les responsables universitaires des disciplines concernées et, pour les formations techniques, avec les lycées.

Le remaniement de la **formation générale** permettra sans doute de mieux articuler celle-ci avec la formation disciplinaire et le "terrain", et d'apporter davantage de cohérence et de continuité à l'ensemble de la formation des PLC2.

Dans la formation des professeurs d'école, **les stages** sont globalement satisfaisants. En revanche, les difficultés rencontrées aussi bien par les stagiaires du second degré que par les établissements d'accueil rendent nécessaire une meilleure concertation entre les divers partenaires. Il faudrait en outre déterminer avec plus de précision le rôle de chacun dans la formation et la validation, et associer les formateurs de terrain à la politique de l'Institut.

La procédure de **validation de la seconde année** devrait être clarifiée et les critères précisés afin d'arriver à une complète harmonisation.

Le dossier de la **recherche** de l'IUFM de Caen a évolué depuis le début de l'évaluation : il s'est formalisé, explicité et institutionnalisé. Ainsi, le Conseil scientifique de l'université de Caen a agréé le fait que la recherche en didactique des disciplines constitue l'un des pôles de recherche du contrat quadriennal (convention avec la Maison de la recherche en sciences humaines de Caen).

Cependant, la nature, la place et le suivi de la recherche, d'une part dans les IUFM, d'autre part dans les obligations statutaires et le service des enseignants-chercheurs des IUFM, restent à définir.

Dans l'attente de cette clarification, tout programme doit pouvoir s'articuler sur une équipe de chercheurs ou un laboratoire (soutenu par le MENESR ou par un organisme de recherche) pour offrir des garanties de reconnaissance scientifique.

Dans la mise en œuvre de sa mission de formation des professeurs, l'IUFM de Caen est confronté à une grande complexité de tâches qui dépendent, d'une part du contexte historique et géographique, d'autre part de la grande variété des partenaires obligés, appartenant à l'Education nationale - participants à la formation ou futurs employeurs. S'il revient à l'IUFM de bien faire connaître le plan de formation et ses modalités d'application, il appartient à ses partenaires de faciliter les contacts et de contribuer efficacement à la formation.

**L'Institut universitaire de formation des maîtres
de l'académie de Caen**

Postface : Réponse du Directeur

IUFM ACADEMIE DE CAEN

186, rue de la Délivrance
14053 CAEN Cedex
Tél. 31 46 70 80
Fax 31 93 31 27

Le rapport du CNE concernant l'IUFM de l'Académie de CAEN donne bien le profil de cet établissement et les stratégies qui ont été mises en place pour l'accomplissement de ses missions, au moment de la détermination du projet d'établissement à sa création en 1991. Mais, ce n'est qu'une photographie à un moment donné, alors que le processus était en pleine évolution. Les auteurs du rapport le remarquent bien en précisant que des correctifs étaient apportés en même temps que l'évaluation se faisait. L'évolution en cours rencontrait les remarques faites par les évaluateurs.

Il faut donc préciser d'où l'Institut, et les formations qu'il a instituées, sont partis pour mieux comprendre la structure mise en place. Les missions étaient bien définies dans la loi d'orientation du 9 Juillet 1989: *former mieux et recruter mieux*. La situation de la formation et du recrutement dans l'Académie de CAEN était limitée dans les possibilités de stages offertes aux étudiants ainsi qu'au niveau de la préparation sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif. Quelques chiffres permettront de concrétiser cet état de fait: au concours de recrutement d'instituteurs on comptait deux candidats pour une place, et au niveau des CAPES, le nombre de formations était de neuf, chiffre cité dans le rapport. Les établissements étaient indépendants et géraient les situations qu'ils avaient à connaître avec des politiques qui leur étaient personnelles. Les résultats étaient inégaux. Il faut signaler qu'il y avait en général peu de motivation pour les métiers de l'enseignement dans la population étudiante.

Une ambition et un plan d'action furent à l'origine de l'actuel panorama de la formation des maîtres dans l'Académie de CAEN. L'ambition était d'avoir une carte des formations conforme aux possibilités de l'Université de CAEN, université de rattachement, et aux besoins du Recteur pour les établissements et les écoles de son Académie. C'est ainsi que fut négocié un plan d'action comprenant une carte des formations qui recueillit l'existant, décida de l'extension aux formations techniques et professionnelles et dessina un réseau qui intégrait l'ensemble des Ecoles Normales, quel que soit leur état.

Ces bases conditionnèrent la mise en place de l'IUFM de l'académie de CAEN et chacune de ses composantes fut négociée avec les différents partenaires. Il fallut créer à l'Université et à l'IUFM les conditions de la nouvelle carte des formations, faire le choix dans le département de la Manche du lieu du centre de formation, et, mettre en place à ALENCON les fondements de la nouvelle formation des professeurs des écoles. La résultante en était une structure fonctionnelle dans laquelle la tête de réseau comprenait le centre administratif et pédagogique de l'IUFM qui impulsait, totalit, coordonnait, régulait et contrôlait les différents pôles départementaux et les relations avec les différents de l'Université. L'organigramme qui le formalisait fut agréé par le groupe de projet. Le règlement intérieur s'en inspira pour fonder les structures qui régissent le fonctionnement des différents centres. Chaque centre de l'IUFM était réputé faire toutes les formations, mais seul le centre de CAEN avait l'infrastructure et les moyens de le réaliser. Cependant, les centres de SAINT-LO et d'ALENCON se sont vus peu à peu dotés de formations complémentaires du second degré et ont été invités à accompagner les politiques de mise en place d'antennes universitaires.

La politique suivie n'était pas comme pouvait le laisser croire l'état des lieux en 1994/1995 la juxtaposition d'établissements existants, mais, l'aboutissement d'une volonté politique d'expansion à partir de possibilités offertes par des partenaires impliqués dans la formation des maîtres. L'Université et l'IUFM offraient ainsi à cette date, vingt deux préparations aux CAPES, CAPET, CAPLP2, CAPEPS et CPE au lieu de neuf pour l'ensemble des étudiants et des professeurs stagiaires, et le réseau assurait aux départements des préparations et des formations de professeurs des écoles à la hauteur des effectifs attendus par les services des inspections académiques. Il est évident que la structure n'était pas encore fixée et que les héritages étaient vivaces, mais sa capacité de transformation était importante comme les évaluateurs l'ont noté à plusieurs reprises. D'ailleurs, le renouvellement du Conseil Scientifique et Pédagogique en 1996, est significatif à cet égard: il soude définitivement les composantes de cette toute jeune institution. Le Président est issu du corps des Enseignants-Chercheurs de l'IUFM et il fait équipe avec un Vice-Président, Professeur de l'ancienne Ecole Normale, chargé de formation dans le premier et le second degrés.

Accroître les dispositifs de formation du premier et du second degrés, initialiser et développer un réseau à la disposition des étudiants et des professeurs stagiaires nécessitait de parfaire la lisibilité d'un système de formation des maîtres qui occupait l'espace académique. L'étudiant qui préparait le concours de professeur des écoles cohabitait avec les instituteurs qui finissaient leur formation et les nouveaux préparateurs des concours du second degré découvraient l'épreuve de formation professionnelle en même temps que leurs formateurs sur le terrain. On peut affirmer que 1994/1995 est la seconde année où l'ensemble des formations étaient fréquentées par des promotions qui étaient stabilisées tant au niveau de la préparation des concours qu'à celui de la formation professionnelle de deuxième année. C'est à ce moment que fut lancée la deuxième grande étape de l'affirmation des IUFM: *le plan quadriennal 1995/1999*. Le but d'une telle entreprise fut de mettre en évidence les points forts et les points faibles, d'élaborer un plan de formation dont la validité serait de quatre ans et de mettre en évidence le poids de l'accompagnement des formations mises en place.

La pièce maîtresse de tout IUFM reste *le plan de formation* qui règle l'ensemble des actions de l'institution qui s'effectuent avec ses ressources propres comme avec ses partenaires, l'Université pour la partie scientifique, le Rectorat pour la partie professionnelle. C'est dire que l'IUFM évolue selon sa logique propre et selon la logique d'un environnement qui a ses propres règles et qui ne connaît pas encore les innovations de la formation initiale en cours. Le conflit est inévitable entre la nouvelle structure innovante et les terrains de formation et d'exercice parallèles. Deux exemples permettront de mieux l'appréhender. Au niveau de la préparation des concours du second degré, les enseignants qui les conduisent, ont comme seul objectif: le « Concours »; toute préparation qui déroge au programme est considérée comme parasite. On assiste à deux dérives: ramener l'épreuve professionnelle à une épreuve conforme aux épreuves existantes, minimiser toute préparation qui ne serait pas conforme aux préparations traditionnelles. La préparation au concours de professeurs des écoles n'a pas de programme national comme certains CAPES, elle s'appuie donc sur des contenus de formation liés au projet d'établissement et validés par les instances scolaires et universitaires nationales. *Le plan de formation* doit tenir compte à la fois des contraintes internes de la formation scientifique et professionnelle des nouveaux enseignants et des contraintes des partenaires universitaires et académiques qui influencent significativement ses contenus et son organisation.

Dans l'évaluation de l'IUFM de l'Académie de CAEN on se serait attendu, étant donné son importance, à voir la majeure partie du rapport consacré *au plan de formation*. En fait, l'évaluation *du plan de formation* occupe 15 des 75 pages du rapport. Or, la place réservée à la préparation et à la formation professionnelle des Conseillers Principaux d'Education est de deux pages soit 15% de l'espace consacré *au plan de formation* alors que les étudiants et les CPE stagiaires ne représentent qu'un très faible pourcentage des formés de l'IUFM. Si on avait dû respecter les mêmes proportions, la partie consacrée *au plan de formation* aurait représenté quelque 50 pages, soit les deux tiers du rapport actuel.

La question est alors: *quels sont les éléments significatifs qui ont été laissés dans l'ombre?* Si on considère le rapport au plan global cela n'apparaît pas car on a respecté la grande distinction entre premier et second degrés; cela ne l'est pas non plus au niveau de chapitres caractéristiques qui ont fait l'objet d'attention particulière (mémoire professionnel ou TIC - Techniques d'Information et de Communication), mais cela apparaît nettement quand on souhaite avoir des analyses plus fines au niveau des formations du premier et du second degrés. Par exemple, la nouvelle formation des Professeurs des Ecoles recrutés à Bac+3, qui a provoqué à l'intérieur de l'IUFM un travail de programmation très important, et, au niveau des partenaires de terrain dans les classes, la prise en compte de nouvelles populations qui n'étaient pas connues. Autre exemple, on aurait pu examiner la pertinence des choix et l'organisation pédagogique des différents CAPES, CAPET et CAPLP2 qui résultaient des nouvelles créations pour en rationaliser éventuellement l'implantation définitive.

On peut admettre alors devant ce foisonnement de formations et de cursus encore mal assurés que la juxtaposition l'emporte sur l'intégration. Cependant, ils répondent tous à un même rationnel: la titularisation dans les métiers de l'enseignement. Ils exigent la passation d'un concours, l'accomplissement d'une année de formation professionnelle qui s'achève sur la validation d'un cycle comprenant des épreuves théoriques et pratiques. Elles auraient mérité une analyse et une évaluation poussées. Elles concernent plus particulièrement: le ou les stages de pratiques accompagnées et en responsabilité, les modules théoriques de formation générale et de didactique de la discipline. Elles définissent et elles commandent « la culture commune » que les évaluateurs appellent de leurs vœux.

Le débat est en cours, il suffit de reprendre l'exemple du mémoire professionnel et des arguments avancés pour le dénoncer. Les lauréats des agrégations pensent qu'ils n'ont pas à le faire parce qu'ils ont été reçus à une maîtrise, d'autres parce qu'il est inutile. Mais, ce type de travail n'est pas un travail de recherche de type académique, il a un autre statut: un statut qui intègre la dimension professionnelle. Il en va de même pour les stages et les modules de formation théorique. Ainsi, le plan de formation s'articule au processus de validation. Ce dernier est un analyseur pertinent de l'ensemble des actions de formation professionnelle et réciproquement il en induit la structure. Il ne faut pas que des effets pervers viennent en contrarier le libre jeu. Par exemple, au niveau des stages, ils sont aussi importants en 1ère et en 2ème années, car ils ont une spécificité pensée en fonction de la confirmation de la motivation, et de la mise à l'épreuve de jeunes enseignants. On dessinerait mieux ainsi les exigences de chaque formation afin de répondre à leurs caractéristiques. Ce serait le garant de la « culture commune » qui commande aussi bien le projet visé que la programmation qui en découle et qui assurera la cohérence du système de formation professionnelle des enseignants.

Au terme de cette réponse, il apparaît que l'histoire de l'institution signifie et explique ce qui est apparu comme une incohérence aux yeux des évaluateurs. On ne peut qu'approuver les nécessaires améliorations du gouvernement et de la gestion de l'IUFM de l'Académie de CAEN. D'ailleurs, ces améliorations sont en cours, l'ensemble des responsables et des formateurs qui ont en charge la gestion et la pédagogie en sont conscients et apportent leur concours à travers les structures institutionnelles pour les actualiser. Cependant, la réponse est aussi à chercher dans la mise en place d'un système cohérent de validation de la formation professionnelle telle qu'elle existe, validation qui a été posée au niveau de la logique des deux années de formation. La réponse sera alors au niveau d'un dispositif qui optimisera la formation des maîtres pour une meilleure réussite des élèves.

La mission des IUFM est sans contestation la formation initiale des maîtres mais les instituts participent aussi à la formation continue des enseignants et à la recherche en éducation. Aborder la formation continue ici, c'est ouvrir un chapitre nouveau que j'ai laissé de côté volontairement car il aurait peut-être alourdi le propos et fait perdre en intelligibilité le sens de la formation. Je préfère terminer sur la recherche en éducation car elle est inhérente à la formation des nouveaux maîtres ; chacun a conscience de son importance comme garant de la compétence des formateurs de l'IUFM et de l'efficacité des jeunes enseignants : elle est prévue dans la contractualisation des instituts, il reste maintenant à lui faire toute sa place.

Jean GUGLIELMI,
Directeur de l'IUFM
de l'académie de CAEN.

Table des sigles

AIS : adaptation et intégration scolaire
ATOS : (personnel) ingénieur, d'administration, technique, ouvrier et de service
BTS : brevet de technicien supérieur
BU : bibliothèque universitaire
CA : conseil d'administration
CAAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires
CAFA : centre académique de formation administrative
CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles
CAPEPS : certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2e grade
CDI : centre de documentation et d'information
CEFISEM : centre de formation et d'information sur la scolarisation des enfants de migrants
CIO : centre d'information et d'orientation
CNASEA : centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNED : centre national d'enseignement à distance
CPE : conseiller principal d'éducation
CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles
CPR : centre pédagogique régional
CRDP : centre régional de documentation pédagogique
CROUS : centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CSAIO : chef du service académique d'information et d'orientation
CSP : conseil scientifique et pédagogique
DEA : diplôme d'études approfondies
DESS : diplôme d'études supérieures spécialisées
DGES : direction générale de l'enseignement supérieur
DUT : diplôme universitaire de technologie
EPS : éducation physique et sportive
ETP : équivalent temps plein
IA : inspecteur d'académie ou Inspection académique
IEN : inspecteur de l'éducation nationale
IMF : instituteur maître formateur
INRP : institut national de la recherche pédagogique
IPR : inspecteur pédagogique régional
IREM : institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques
ITARF : (personnels) ingénieurs, techniques et administratifs de recherche et de formation
IUT : institut universitaire de technologie
LEP : lycée d'enseignement professionnel
LV : langue vivante
MAFPEN : mission académique de formation des professeurs de l'Education nationale
OP : ouvrier professionnel
PE : professeur des écoles
PE1 : étudiant de première année préparant le concours de professeur des écoles
PE2 : professeur des écoles stagiaire (2e année de formation)
PLC : professeur de lycée et collègue
PLC1 : étudiant de première année préparant le CAPES
PLC2 : professeur de lycée et collègue stagiaire (2e année de formation)
PLP2 : professeur de lycée professionnel
PRAG : professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur
PRCE : professeur certifié enseignant dans l'enseignement supérieur

IUFM de Caen

SCD : service commun de documentation

STS : section de techniciens supérieurs

TIC : techniques d'information et de communication

UFR : unité de formation et de recherche

ZEP : zone d'éducation prioritaire

Publications du Comité national d'évaluation

Evaluations institutionnelles

Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987
L'université d'Angers, 1987
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988
L'université de Savoie, 1988
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989
L'université de La Réunion, 1989
L'université Lumière Lyon II, 1989
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989
L'université Rennes I, 1989
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991
L'université Strasbourg II, 1991
L'université de Nantes, 1991
L'université de Reims, avril 1991
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991
L'université de Rouen, 1991
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992
L'université Montpellier I, 1992
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992
L'université de Nice, 1992
L'université du Havre, mai 1992
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993
L'université René Descartes - Paris V, 1993
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993
L'université de Metz, 1993
L'université d'Orléans, 1993
L'université de Franche-Comté, 1993
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994
L'université François Rabelais - Tours, 1994
L'université d'Aix-Marseille II, 1994
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994
L'université Bordeaux II, 1994
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994
L'université Nancy II, 1994
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995

L'université de Bourgogne, 1995
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996
L'université d'Artois, 1996
L'université de Cergy-Pontoise, 1996
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996
L'université du Littoral, 1996
L'université de Marne-la-Vallée, 1996
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

Les écoles et autres établissements

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991
L'Ecole française d'Athènes, 1991
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994

L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, 1995
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995
L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1996

Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994

L'université de Nantes, 1995
L'Ecole centrale de Nantes, 1995
L'université Rennes I, 1995

Evaluations disciplinaires

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur

Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987
Rapport au Président de la République, 1988.
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989
Rapport au Président de la République, 1990
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991
Rapport au Président de la République, 1992
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993
Rapport au Président de la République, 1994
Evolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995
Rapport au Président de la République, 1996

Rapports thématiques

**Recherche et Universités, Le Débat, n° 43,
janvier-mars 1987, Gallimard**

L'enseignement supérieur de masse, 1990

Les enseignants du supérieur, 1993

Le devenir des diplômés des universités, 1995

**Les personnels ingénieurs, administratifs,
techniciens, ouvriers et de service dans les
établissements d'enseignement supérieur, 1995**

Les magistères, 1995

Bulletins n° 1 à 22

COMITE NATIONAL D'EVALUATION 1995 - 1997

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, *président*

Monsieur Georges CREMER, *vice-président*

Monsieur Henri DURANTON, *vice-président*

Monsieur Claude CAMBUS

Monsieur Raymond LEGEAIS

Monsieur Yves CHAIGNEAU

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur François DAGOGNET

Monsieur Georges LESCUYER

Monsieur Robert FLAMANT

Monsieur Maurice MAURIN

Monsieur Pierre GILSON

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude JESSUA

Secrétaire général

Monsieur André STAROPOLI

**43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 40 65 60 97 - Télécopie : 01 40 65 63 94
Internet : <http://www-cne.mesr.fr>**

Autorité administrative indépendante

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier
Edition - Diffusion : Francine Sarrazin